

MINISTERE DE LA SANTE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

REPUBLICA GABONAISE  
UNION~TRAVAIL~JUSTICE

.....  
SECRETARIAT GENERAL

.....  
DIRECTION GENERALE DE LA FAMILLE

## **CARTOGRAPHIE DU SYSTEME PRESCOLAIRE AU GABON**



*Photo : Hassan Mohamedou/Consultat/2015*

**Rapport final**

## Comité de Pilotage

- Supervision administrative et logistique pour le compte de l'Etat Gabonais
  - **Micheline OTOUNGA**, Directrice Générale de la Famille (DGF);
  - **Gilberte MOUTSINGA MAGANGA**, chargée d'études (DGF);
- Supervision technique: **Michel IKAMBA**, Administrateur de la protection de l'enfant à l'UNICEF ;
- Consultant : **Hassan MOHAMEDOU**, Ingénieur Statisticien Démographe, DGS, Libreville ;
- Bureau de validation :
  - **Christiane MBOUMBA** épouse **MENDOU NGUEMA**, Inspecteur Pédagogique, Institut Pédagogique Nationale, Présidente ;
  - **ENGONGA BEKALE**, Conseiller Pédagogique, Direction Nationale de l'Enseignement Privé Protestant, 1<sup>er</sup> Vice-Président.
  - **Michel MBADINGA MBADINGA**, Psychopédagogue, Directeur Général Adjoint des Affaires Sociales, 2<sup>eme</sup> Vice-Président.
- Supervision Collectes des données par province
  - Clémence Rosine EYANG OWONO, Estuaire,
  - Cyrille NZUE NZUE, Haut Ogooué,
  - Boris MOUKOUMBI, Ogooué Ivindo,
  - Desiré BEKA ONDO, Ogooué Lolo,
  - Guy Roger NYAMA, Ogooué Maritime,
  - Fidèle BIBANG ESSONO, Woleu- Ntem.

# Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>iii</b>
Liste des tableaux .....	vii
<b>Liste de graphiques</b> .....	<b>x</b>
<b>Liste de cartes</b> .....	<b>xiii</b>
<b>Acronymes</b> .....	<b>xiv</b>
ENEC : Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage.....	xiv
ONE : Office National de l'Emploi.....	xiv
PAN- ETP : .....	xiv
<b>Concepts clés</b> .....	<b>xv</b>
<b>Résumé exécutif</b> .....	<b>xvii</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>19</b>
<b>PARTIE I : ASPECTS CONTEXTUELS ET METHODOLOGIQUES DU SYSTEME EDUCATIF</b> .....	<b>21</b>
Chapitre I : Aperçu sur les caractéristiques du Gabon .....	22
I-1 : Situation administrative .....	22
I-2 : Situation géographique .....	22
I-3 : Situation démographique .....	23
I-4 Situation socio-économique.....	24
I-5 : Situation de l'Education .....	24
Chapitre II : Cadre méthodologique et conceptuel de la recherche.....	26
II-1. Démarches méthodologiques.....	26
1) Activités préalables à l'étude.....	26
2) milieu de l'étude.....	27
3) typologie des populations cibles .....	27
<b>Tableau 1 : les différentes cibles par type d'évaluation.....</b>	<b>28</b>
4) Echantillonnage.....	28

6) La collecte et le traitement des données.....	31
II-2. Cadre conceptuel de recherche.....	32
<b>PARTIE II : DIAGNOSTIC GLOBAL DU SYSTEME EDUCATIF PRESCOLAIRE GABONAIS.....</b>	<b>34</b>
Chapitre III le cadre d'encadrement de la petite enfance .....	35
III-1 appréciations critiques des structures du préscolaire .....	35
<b>Tableau 2 : récapitulatif des établissements de la DGAS .....</b>	<b>36</b>
Tableau 3 : répartition des haltes garderies par province .....	36
<b>Tableau 4 : évolution du recrutement de personnel d'encadrement.....</b>	<b>37</b>
La Direction de l'Enseignement du Pré primaire (DEPP).....	37
<b>Tableau 5 : Evolution des paramètres du système préscolaire au Gabon de 2011-2014.</b>	<b>38</b>
III-2 Le cadre normatif et politique du préscolaire.....	40
1) Des atouts juridiques et politiques .....	40
2) Analyses stratégiques .....	44
III-3 Cadre psychopédagogique et des curricula .....	45
1) De la prise en charge psychopédagogique .....	45
2) Des curricula du préscolaire .....	46
3) Analyses stratégiques .....	46
Chapitre IV : Etat de lieux de l'Offre et de la Demande en préscolaire .....	47
IV-1 : Description de l'offre du préscolaire .....	47
1) Les structures du préscolaire au Gabon .....	47
<b>Tableau 6 : type d'établissement préscolaire par ministère de tutelle .....</b>	<b>48</b>
<b>Tableau 7 : répartition des préscolaire par province et selon les ordres d'enseignement .....</b>	<b>48</b>
Carte 1 : répartition des préscolaires par province .....	50
2) Les caractéristiques des structures des préscolaires .....	51
<b>Graphique 2 : Environnement d'implantation des prescolaires.....</b>	<b>51</b>
<b>Graphique 4 : Clôture par ordre d'enseignement.....</b>	<b>52</b>

<b>Graphique 5 : absence de rampes pour enfants handicapes .....</b>	<b>52</b>
3) Les infrastructures du préscolaire .....	52
<b>Graphique 6 : le manque de salles de repos par type de préscolaires .....</b>	<b>53</b>
<b>Graphique 7 : Présence d'un préau dans le préscolaire .....</b>	<b>53</b>
<b>Graphique 8: le déficits en salles de jeu ou eveil dans les prescolaires .....</b>	<b>54</b>
<b>Graphique 9: Préscolaires sans armoires fonctionnelles .....</b>	<b>54</b>
<b>Graphique 11:Existence et qualité des chaises et tables des préscolaires .....</b>	<b>55</b>
3) Les infrastructures de santé et d'hygiène .....	55
<b>Graphique 13 : Presence de cantine .....</b>	<b>56</b>
<b>Graphique 14 : Lieux d'aisance adaptés aux enfants .....</b>	<b>56</b>
<b>Graphique 15 : absence d'eau et d'électricité dans les préscolaires .....</b>	<b>57</b>
4) Les populations du préscolaire.....	57
<b>Tableau 8 : les indicateurs sur la population du préscolaire par province du Gabon en 2015 .....</b>	<b>58</b>
Carte 2 : taux de préscolarisation par densité de population .....	59
<b>Graphique 16 : Elèves handicapés par type de pré-primaire .....</b>	<b>60</b>
5) Les frais mensuels de pré scolarité.....	60
IV-2 les facteurs de la Demande en préscolaires des ménages .....	61
1) Les facteurs socio démographiques des ménages et la préscolarisation .....	61
<b>Graphique 18 : impact du nombre d'enfant de moins de 6ans .....</b>	<b>61</b>
<b>Graphique 20 : statut matrimonial et préscolaire .....</b>	<b>62</b>
<b>Graphique 21 : niveau d'études et préscolarisation des enfants.....</b>	<b>63</b>
2) Les facteurs intrinsèques et extrinsèques de la non préscolarisation.....	63
<b>Graphique 22 : les raisons de la non prescolarisation .....</b>	<b>63</b>
<b>Graphique 23 : raison de la préférence .....</b>	<b>64</b>
Chapitre V : Synthèses stratégiques des résultats .....	65
<b>Tableau 9: matrice d'analyse .....</b>	<b>65</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>70</b>

Bibliographie .....	72
---------------------	----

## Liste des tableaux

Table des matières .....	iii
Liste des tableaux .....	vii
Liste de graphiques.....	x
Liste de cartes .....	xiii
Acronymes .....	xiv
ENEC : Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage .....	xiv
ONE : Office National de l'Emploi.....	xiv
PAN- ETP : .....	xiv
Concepts clés.....	xv
Résumé exécutif .....	xvii
Introduction .....	19
PARTIE I : ASPECTS CONTEXTUELS ET METHODOLOGIQUES DU SYSTEME EDUCATIF .....	21
Chapitre I : Aperçu sur les caractéristiques du Gabon .....	22
I-1 : Situation administrative .....	22
I-2 : Situation géographique .....	22
I-3 : Situation démographique .....	23
I-4 Situation socio-économique.....	24
I-5 : Situation de l'Education .....	24
Chapitre II : Cadre méthodologique et conceptuel de la recherche.....	26
II-1. Démarches méthodologiques.....	26
1) Activités préalables à l'étude.....	26
2) milieu de l'étude.....	27
3) typologie des populations cibles .....	27
<b>Tableau 1 : les différentes cibles par type d'évaluation.....</b>	<b>28</b>
4) Echantillonnage.....	28
6) La collecte et le traitement des données.....	31

II-2. Cadre conceptuel de recherche .....	32
<b>PARTIE II : DIAGNOSTIC GLOBAL DU SYSTEME EDUCATIF PRESCOLAIRE GABONAIS.....</b>	<b>34</b>
Chapitre III le cadre d'encadrement de la petite enfance .....	35
III-1 appréciations critiques des structures du préscolaire .....	35
<b>Tableau 2 : récapitulatif des établissements de la DGAS .....</b>	<b>36</b>
Tableau 3 : répartition des haltes garderies par province .....	36
<b>Tableau 4 : évolution du recrutement de personnel d'encadrement.....</b>	<b>37</b>
La Direction de l'Enseignement du Pré primaire (DEPP).....	37
<b>Tableau 5 : Evolution des paramètres du système préscolaire au Gabon de 2011-2014 .</b>	<b>38</b>
III-2 Le cadre normatif et politique du préscolaire.....	40
1) Des atouts juridiques et politiques .....	40
2) Analyses stratégiques .....	44
III-3 Cadre psychopédagogique et des curricula .....	45
1) De la prise en charge psychopédagogique .....	45
2) Des curricula du préscolaire .....	46
3) Analyses stratégiques .....	46
Chapitre IV : Etat de lieux de l'Offre et de la Demande en préscolaire .....	47
IV-1 : Description de l'offre du préscolaire .....	47
1) Les structures du préscolaire au Gabon .....	47
<b>Tableau 6 : type d'établissement préscolaire par ministère de tutelle .....</b>	<b>48</b>
<b>Tableau 7 : répartition des préscolaire par province et selon les ordres d'enseignement .....</b>	<b>48</b>
Carte 1 : répartition des préscolaires par province .....	50
2) Les caractéristiques des structures des préscolaires .....	51
<b>Graphique 2 : Environnement d'implantation des prescolaires.....</b>	<b>51</b>
<b>Graphique 4 : Clôture par ordre d'enseignement.....</b>	<b>52</b>
<b>Graphique 5 : absence de rampes pour enfants handicapes .....</b>	<b>52</b>

3) Les infrastructures du préscolaire .....	52
<b>Graphique 6 : le manque de salles de repos par type de préscolaires .....</b>	<b>53</b>
<b>Graphique 7 : Présence d'un préau dans le préscolaire .....</b>	<b>53</b>
<b>Graphique 8: le déficits en salles de jeu ou eveil dans les prescolaires .....</b>	<b>54</b>
<b>Graphique 9: Préscolaires sans armoires fonctionnelles .....</b>	<b>54</b>
<b>Graphique 11:Existence et qualité des chaises et tables des préscolaires .....</b>	<b>55</b>
3) Les infrastructures de santé et d'hygiène .....	55
<b>Graphique 13 : Presence de cantine .....</b>	<b>56</b>
<b>Graphique 14 : Lieux d'aisance adaptés aux enfants .....</b>	<b>56</b>
<b>Graphique 15 : absence d'eau et d'électricité dans les préscolaires .....</b>	<b>57</b>
4) Les populations du préscolaire.....	57
<b>Tableau 8 : les indicateurs sur la population du préscolaire par province du Gabon en 2015 .....</b>	<b>58</b>
Carte 2 : taux de préscolarisation par densité de population .....	59
<b>Graphique 16 : Elèves handicapés par type de pré-primaire .....</b>	<b>60</b>
5) Les frais mensuels de pré scolarité.....	60
IV-2 les facteurs de la Demande en préscolaires des ménages .....	61
1) Les facteurs socio démographiques des ménages et la préscolarisation .....	61
<b>Graphique 18 : impact du nombre d'enfant de moins de 6ans .....</b>	<b>61</b>
<b>Graphique 20 : statut matrimonial et préscolaire .....</b>	<b>62</b>
<b>Graphique 21 : niveau d'études et préscolarisation des enfants.....</b>	<b>63</b>
2) Les facteurs intrinsèques et extrinsèques de la non préscolarisation.....	63
<b>Graphique 22 : les raisons de la non prescolarisation .....</b>	<b>63</b>
<b>Graphique 23 : raison de la préférence .....</b>	<b>64</b>
Chapitre V : Synthèses stratégiques des résultats .....	65
<b>Tableau 9: matrice d'analyse .....</b>	<b>65</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>70</b>
Bibliographie .....	72

## Liste de graphiques

<b>Table des matières .....</b>	<b>iii</b>
Liste des tableaux .....	vii
<b>Liste de graphiques .....</b>	<b>x</b>
<b>Liste de cartes .....</b>	<b>xiii</b>
<b>Acronymes.....</b>	<b>xiv</b>
ENEC : Enquête Nationale sur l’Emploi et le Chômage .....	xiv
ONE : Office National de l’Emploi.....	xiv
PAN- ETP : .....	xiv
<b>Concepts clés .....</b>	<b>xv</b>
<b>Résumé exécutif .....</b>	<b>xvii</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>19</b>
<b>PARTIE I : ASPECTS CONTEXTUELS ET METHODOLOGIQUES DU SYSTEME EDUCATIF .....</b>	<b>21</b>
Chapitre I : Aperçu sur les caractéristiques du Gabon .....	22
I-1 : Situation administrative .....	22
I-2 : Situation géographique .....	22
I-3 : Situation démographique .....	23
I-4 Situation socio-économique.....	24
I-5 : Situation de l’Education .....	24
Chapitre II : Cadre méthodologique et conceptuel de la recherche.....	26
II-1. Démarches méthodologiques.....	26
1) Activités préalables à l’étude.....	26
2) milieu de l’étude.....	27
3) typologie des populations cibles .....	27
<b>Tableau 1 : les différentes cibles par type d’évaluation.....</b>	<b>28</b>
4) Echantillonnage.....	28

6) La collecte et le traitement des données.....	31
II-2. Cadre conceptuel de recherche.....	32
<b>PARTIE II : DIAGNOSTIC GLOBAL DU SYSTEME EDUCATIF PRESCOLAIRE GABONAIS.....</b>	<b>34</b>
Chapitre III le cadre d'encadrement de la petite enfance .....	35
III-1 appréciations critiques des structures du préscolaire .....	35
<b>Tableau 2 : récapitulatif des établissements de la DGAS .....</b>	<b>36</b>
Tableau 3 : répartition des haltes garderies par province .....	36
<b>Tableau 4 : évolution du recrutement de personnel d'encadrement.....</b>	<b>37</b>
La Direction de l'Enseignement du Pré primaire (DEPP).....	37
<b>Tableau 5 : Evolution des paramètres du système préscolaire au Gabon de 2011-2014.</b>	<b>38</b>
III-2 Le cadre normatif et politique du préscolaire.....	40
1) Des atouts juridiques et politiques .....	40
2) Analyses stratégiques .....	44
III-3 Cadre psychopédagogique et des curricula .....	45
1) De la prise en charge psychopédagogique .....	45
2) Des curricula du préscolaire .....	46
3) Analyses stratégiques .....	46
Chapitre IV : Etat de lieux de l'Offre et de la Demande en préscolaire .....	47
IV-1 : Description de l'offre du préscolaire .....	47
1) Les structures du préscolaire au Gabon .....	47
<b>Tableau 6 : type d'établissement préscolaire par ministère de tutelle .....</b>	<b>48</b>
<b>Tableau 7 : répartition des préscolaire par province et selon les ordres d'enseignement .....</b>	<b>48</b>
Carte 1 : répartition des préscolaires par province .....	50
2) Les caractéristiques des structures des préscolaires .....	51
<b>Graphique 2 : Environnement d'implantation des prescolaires.....</b>	<b>51</b>
<b>Graphique 4 : Clôture par ordre d'enseignement.....</b>	<b>52</b>

<b>Graphique 5 : absence de rampes pour enfants handicapes .....</b>	<b>52</b>
3) Les infrastructures du préscolaire .....	52
<b>Graphique 6 : le manque de salles de repos par type de préscolaires .....</b>	<b>53</b>
<b>Graphique 7 : Présence d'un préau dans le préscolaire .....</b>	<b>53</b>
<b>Graphique 8: le déficits en salles de jeu ou eveil dans les prescolaires .....</b>	<b>54</b>
<b>Graphique 9: Préscolaires sans armoires fonctionnelles .....</b>	<b>54</b>
<b>Graphique 11:Existence et qualité des chaises et tables des préscolaires .....</b>	<b>55</b>
3) Les infrastructures de santé et d'hygiène .....	55
<b>Graphique 13 : Presence de cantine .....</b>	<b>56</b>
<b>Graphique 14 : Lieux d'aisance adaptés aux enfants .....</b>	<b>56</b>
<b>Graphique 15 : absence d'eau et d'électricité dans les préscolaires.....</b>	<b>57</b>
4) Les populations du préscolaire.....	57
<b>Tableau 8 : les indicateurs sur la population du préscolaire par province du Gabon en 2015 .....</b>	<b>58</b>
Carte 2 : taux de préscolarisation par densité de population .....	59
<b>Graphique 16 : Elèves handicapés par type de pré-primaire .....</b>	<b>60</b>
5) Les frais mensuels de pré scolarité.....	60
IV-2 les facteurs de la Demande en préscolaires des ménages .....	61
1) Les facteurs socio démographiques des ménages et la préscolarisation .....	61
<b>Graphique 18 : impact du nombre d'enfant de moins de 6ans .....</b>	<b>61</b>
<b>Graphique 20 : statut matrimonial et préscolaire.....</b>	<b>62</b>
<b>Graphique 21 : niveau d'études et préscolarisation des enfants.....</b>	<b>63</b>
2) Les facteurs intrinsèques et extrinsèques de la non préscolarisation.....	63
<b>Graphique 22 : les raisons de la non prescolarisation .....</b>	<b>63</b>
<b>Graphique 23 : raison de la préférence .....</b>	<b>64</b>
Chapitre V : Synthèses stratégiques des résultats .....	65
<b>Tableau 9: matrice d'analyse .....</b>	<b>65</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>70</b>

Bibliographie .....	72
---------------------	----

## **Liste de cartes**

Carte 1 : répartition des préscolaires par province.....	50
Carte 2 : taux de préscolarisation par densité de population .....	59

## **Acronymes**

CDE: Convention relative aux Droits de l'Enfant

DEPP: Direction de l'Enseignement Pré primaire

DGAS: Direction Générale des Affaires Sociale

DGF: Direction Générale de la Famille

DGPPI: Direction Générale de la Prospective, de la Planification et de l'Investissement

EDS: Enquête Démographique et de Sante

EGEP: Enquête Gabonaise sur l'Etat de la Pauvreté

ENEC: Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage

ENIL: Ecole Normale des Instituteurs de Libreville

ENS: Ecole Normale Supérieure

ISESCO: Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture

JICA: Agence Japonaise de Coopération Internationale

MEN: Ministère de l'Education Nationale

MENETP: Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel

MSPS: Ministère de la Sante et de la Prévoyance Sociale

ONE: Office National de l'Emploi

PAN- ETP: Plan D'action National- Education Pour Tous

RMDH: Rapport Mondial sur le Développement Humain

SNHDU: Stratégie Nationale d'Habitat et de Développement Urbain au Gabon

UNESCO-BIE: Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture- Bureau International d'Education

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## Concepts clés

La cartographie et l'analyse du système de protection de l'enfant font appel à un certain nombre de concepts dont les définitions pourraient permettre une meilleure compréhension des problématiques caractéristiques du secteur. A cet égard, les définitions ci-après, sans être exhaustives, ont servi de base à l'analyse.

**Enfant** : la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant définit l'enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans (article 1 de la CDE)

**Ménage** : Pour faciliter les comparaisons internationales, on a recommandé de définir le ménage comme un groupe de personnes vivant au sein d'un même logement et prenant leurs repas en commun, et de distinguer, à côté des ménages ordinaires correspondant à la notion usuelle, des ménages collectifs ou collectivités groupant les individus vivant habituellement en commun dans certains établissements.

**Densité de population** : Elle se réfère à l'intensité du peuplement. Elle se mesure comme le quotient du nombre des habitants par la superficie du territoire sur lequel ils vivent. Cet indice, qu'on appelle parfois densité s'exprime d'ordinaire par un nombre d'habitants par kilomètre carré. La dispersion du peuplement dépend du mode d'habitat, habitat groupé ou habitat dispersé, de l'importance des agglomérations et de leurs distances mutuelles.

**Famille** : La famille désigne les parents géniteurs ou non qui participent au cercle de soins autour d'un enfant. Ce cercle de soins qui sont de type émotionnel, physique, et psychosocial varie selon la culture et les circonstances.

**Préscolaire** : Relatif à la période qui précède la scolarité obligatoire.

**Pédagogie de la petite enfance**: On en parle lorsqu'il existe un corps de savoirs et de valeurs, collectivement assumé et transmis, concernant les soins et la prise en charge éducative des jeunes enfants, comme c'est le cas dans toutes les sociétés traditionnelles (Malinowski 1927, Mead 1928, 1966).

**Système** : Un système se définit comme un groupe de composantes indépendantes mais avec des liens entre eux qui créent un ensemble unifié. En ce sens, un système apparaît comme un instrument qui combine les composantes interactives qui, dans leur conception en tant que système, fonctionnent comme une entité cohérente (UNICEF, 2008).

**Système d'éducation préscolaire :** Le système éducatif est l'ensemble des institutions qui dispensent un enseignement préparant l'enfant à intégrer facilement l'enseignement primaire. Ces institutions peuvent être publiques ou privées.

**Système formel :** Il réfère aux composantes et initiatives du système d'éducation de la petite enfance reconnues ou approuvées par l'Etat.

**Système informel ou non –formel :** Le système informel ou non formel réfère aux initiatives prises par les familles, les communautés et les enfants eux-mêmes pour promouvoir l'éducation des enfants et pour mobiliser les ressources disponibles dans les communautés pour renforcer les familles et pour réagir quand les enfants sont maltraités.

**Population :** Elle peut désigner toute collection d'unités distinctes. Elle est alors synonyme d'univers. On emploie plus communément le mot population pour désigner l'ensemble des habitants d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex : population d'âge scolaire, population mariable) auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une sous population.

# Résumé exécutif

## Contexte national et objectif général de l'étude

L'éducation préscolaire au Gabon a connu une révolution à la suite des réformes issues des Etats Généraux de l'Education et de la Formation de 1983. La promulgation en Juillet 1984 de la loi 10/84 portant définition et organisation générale du préscolaire au Gabon énonce la nécessité d'un encadrement de la petite enfance selon des âges précis pour des finalités pédagogiques spécifiques et adaptées. Cet effort pour faire de l'éducation préscolaire un levier de la scolarisation des petits enfants s'est poursuivi par la mise en place d'une Politique Nationale de l'Education. Cette dernière est régie par la Loi d'Orientation N° 021/2011 portant Orientation Générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche. Cette loi est une amorce de la mise en œuvre conceptuelle des conclusions des États Généraux de l'Éducation et du forum adéquation formation-emploi, qui ont repensé l'école gabonaise ; la priorité du Gouvernement en matière d'éducation étant ici de renforcer les ressources humaines, pédagogiques et institutionnelles.

Ainsi, l'objectif général de la présente cartographie est d'évaluer l'effectivité du système préscolaire au niveau macro et micro pour en déceler les forces et faiblesses qui permettront aux décideurs d'avoir des évidences cartographiées et analysées sur le système éducatif de la petite enfance dans un pays à faible population mais à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

## Méthodologie de recherche et types d'analyse.

Pour mener cette étude, trois types de population ont été retenus à savoir : la population des préscolaires du privé et du public, la population des ménages ayant au moins un enfant de moins de six ans de l'échantillon tiré et la population constituée des responsables administratifs et pédagogiques. A chacune de ces populations des questionnaires différenciés ont été administrés : aux préscolaires un questionnaire fermé descriptif, aux ménages un questionnaire fermé pour appréhender leur perception du préscolaire et aux responsables administratifs/pédagogiques un guide d'entretien pour compléter les informations relatives au cadre normatif et aux curricula.

## Résultats de l'analyse

Au terme de la recherche, les données issues de la collecte ont été traitées au moyen des logiciels Spss et Mapinfo. Cette opération a fourni des résultats portant d'une part, sur les structures du préscolaires, sur les infrastructures, les populations du préscolaires et notamment

les élèves et les enseignants. D'autre part, les résultats obtenus portent sur les déterminants socio démographiques des ménages en rapport à l'inscription au préscolaire, sur les causes de la non inscription des enfants de moins de six(6) ans et sur les raisons de préférence du préscolaire privé ou public.

Ainsi, les résultats montrent entre autres qu'il y a globalement une faible et inégale répartition des structures préscolaires sur le territoire. Les Provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué Maritime renferment à elles seules 63,35% des 1007 établissements préscolaires, aussi bien du public que du privé dénombrés, tout ordre d'enseignement confondu. Sur les neuf (9) provinces du Gabon, il y a cinq (5) qui possèdent des préscolaires sans clôtures à moins de 50% : Ngounie (44,7%), Nyanga (34,4%), Ogooué Ivindo (20,5%), Ogooué- Lolo (42,9%) et le Woleu- Ntem (39,2%).

En outre, 68, 8% des classes de pré primaire et 51,3% des Centre d'Education Préscolaire n'ont pas de salle de repos pour les enfants de moins de cinq ans. De même seul 24% des classes du pré primaire ont une cantine. Et plus de 90% des préscolaires n'ont pas une rampe d'accès pour enfant porteur d'un handicap. Pour tous types de préscolaires considérés, il n'existe au niveau national que 72 préscolaires sur 961 enquêtés, soit 7,41%, qui ont une infirmerie fonctionnelle.

Du coté des ménages interrogés, 60,2% d'entre eux affirment avoir un enfant de moins de six ans qui n'est pas préscolarisé : 66,7% en milieu urbain et 64,1% en milieu rural des personnes interrogées pensent que l'âge est une raison de la non fréquentation du préscolaire. De même, 34,8% des enquêtés en milieu rural ont affirmé que la distance du préscolaire au ménage explique la non inscription des enfants au pré primaire. L'absence d'activités économiques des parents constitue un frein pour 24% et 40,3% des interrogés respectivement en milieu urbain et rural. Ce facteur explique la non préscolarisation. Parmi les 53,8% des personnes interrogées qui préfèrent les préscolaires publics, 68,42% d'entre elles l'on choisi en raison de la gratuité de la préscolarisation. De même, parmi les 46,2% ayant préféré le privé, 68, 05% l'ont fait en raison du bon suivi de l'enfant qu'offre le secteur scolaire privé.

Enfin, les interviews avec le personnel d'encadrement tels que les pédagogues et les Directeurs administratif a fait ressortir de l'avis général, une absence de différentiation de curricula que se soit dans les préscolaires du public que ceux du privé. Car, pour ces derniers tous les préscolaires évoluant sur le territoire national suivent les référentiels de programmes conçus par l'IPN.

## Introduction

L'expression « *petite enfance* » (Early Childhood) désigne dans les publications internationales la période précédant l'âge de l'obligation scolaire, fixée selon les pays à 5 ans (Royaume Uni), 6 ans (États-Unis, France, Italie, Allemagne) ou 7 ans (Suède, Pays-Bas). Selon les auteurs ce qui est désigné par « *petite enfance* » recouvre donc des acceptations variables, puisque les premiers apprentissages scolaires (5-6-7 ans) sont tantôt inclus, tantôt exclus (UNESCO *Petite Enfance*, n°1, mars 2002). Si la scolarisation indique la fin de la « *petite enfance* », quelle est la borne inférieure ? N'est ce pas cette situation qui expliquerait que contrairement à l'histoire de l'école primaire, bien étudiée sous l'angle législatif, politique, social et pédagogique au cours du XXe siècle et qui a donné lieu à de nombreuses synthèses internationales, l'histoire des prises en charge de la petite enfance est encore parcellaire (Luc, 1999). Ce déficit est observé particulièrement dans les pays en développement comme le Gabon. Cependant, le contexte de la prise en charge éducative de la petite enfance ne souffre pas particulièrement de manque de textes législatifs ou réglementaire en ce sens. Globalement cette volonté d'encadrer juridiquement ce secteur n'est pas fortement accompagnée d'une impulsion politique d'orientation et de planification stratégique.

Cette situation explique en partie le peu d'effectivité des recommandations issues des lois en vigueur en la matière. En effet, depuis la promulgation de la loi 10/84 et de son décret d'application n° 000081/PR/MASCNSSBE du 10/02/1987 portant définition et organisation de l'enseignement préscolaire/pré primaire en république gabonaise, les statistiques montre que l'accès des enfants de 4 à 5ans jusqu'à l'année 2000 demeure faible, particulièrement dans les zones rurales. La création des Haltes garderies en République Gabonaise suivant l'arrêté gouvernemental N° 2089 du 19 Novembre 2004 n'a pas pallié aussi aux problèmes de la répartition inégalitaire des structures d'accueil de la petite enfance. Malgré l'accroissement de salles de classe du pré primaire passant de 144 en 2003 à 492 en 2011 (source : MENETP/DGPPI), l'Estuaire notamment Libreville regroupe à elle seule plus de la moitié des effectifs de classes de pré primaire du Gabon (rapport de l'UNESCO-BIE, 7ème édition de 2010). Cette situation est plus accentuée dans les zones rurales qui manquent globalement de structures scolaires a fortiori des préscolaires. Malgré la décision gouvernementale de transférer les tutelles et les compétences des Affaires Sociales à l'Education nationale (Conseil des Ministres en date du 4 Août 1999), il semble que différents ministères abritant des classes de pré primaire fonctionnent en vase clos quant à la circulation des informations

statistiques sur leur activité. La détermination des deux principales institutions gouvernementales en charge de la petite enfance de ne s'en tenir qu'aux prérogatives que leurs confère des textes de lois ne peut-elle pas avoir plusieurs conséquences sur l'encadrement et la protection de la petite enfance ? De fait, la multiplicité des établissements privés distincts ne peut-elle pas créer des risques de création de structures d'accueil des petits enfants ne répondant pas aux normes et curricula particuliers échappant à la surveillance des responsables pédagogiques et académiques ? Le type d'environnement qui abrite particulièrement les classes pré primaires ne constitue-t-elle pas un risque pour les jeunes enfants ? La juxtaposition de plusieurs institutions, tant au public qu'au privée, de formation d'enseignants du préscolaire n'explique-t-elle pas le faible rendement de nos établissements primaires dans le public ?

En outre, certaines zones urbaines de l'intérieur du pays bien que disposant d'une offre éducative préscolaire publique suffisante, cela n'empêche pas les populations de s'orienter massivement vers les établissements préscolaire du privé qui représentent près de 70% de l'offre d'éducation préscolaire en 2013 (source : MEN/DGSSI). Du moins peut-on penser que certaines familles ont des ré appréhensions à l'égard des préscolaires du public ; d'où la question de savoir, s'il n'y a pas une crise de l'offre et de la demande d'éducation publique.

C'est pour tenter de répondre à ces interrogations entre autres que s'inscrit ce travail de cartographie. Il vise à évaluer l'effectivité du système préscolaire au niveau micro et macro. Ces objectifs opérationnels sont :

- Identifier les forces et faiblesses du système préscolaire et notamment : le cadre normatif, politique, psychopédagogique ;
- Permettre, par les évidences fournies, aux législateurs, éducateurs, collectivités locales et famille d'avoir une perception basées sur les évidences du système préscolaire sur le plan normatif, politique, psychopédagogique ;
- Identifier les acteurs formels et informels de l'offre éducative ciblée ;
- Cartographier les structures par province et par statut (formel/informel) couvrant tout le Gabon ;
- Analyser les forces et faiblesses du système et des acteurs ;
- Analyser les curricula formels et informels du système.
- Analyser les curricula de formation des enseignants du système préscolaire



## **PARTIE I : ASPECTS CONTEXTUELS ET METHODOLOGIQUES DU SYSTEME EDUCATIF**



## Chapitre I : Aperçu sur les caractéristiques du Gabon

### I-1 : Situation administrative

Sur le **plan administratif**, le Gabon est découpé en différentes entités administratives et territoriales. L'organisation administrative, dans son ensemble, a légèrement varié depuis 2005. Le territoire national est ainsi divisé en neuf provinces, 49 départements, 52 communes ou villes, 27 districts ou sous-préfectures, 165 cantons, 3304 villages et regroupements de villages. Le village étant la plus petite entité administrative dans un canton au même titre que le quartier dans la commune.

### I-2 : Situation géographique

Logé dans le Golfe de Guinée et à cheval sur l'Équateur, le Gabon est situé, d'une part entre 2°15" Nord et 4° Sud de latitude et, d'autre part, entre 8°30" et 14°30" Est de longitude. D'une superficie de 267 667 km<sup>2</sup>, il est limité, au nord, par le Cameroun, au nord-ouest, par la Guinée Équatoriale, à l'est et au sud par le Congo et, à l'ouest, par l'Océan Atlantique qui baigne ses côtes sur plus de 800 km de long. La longueur des frontières est de 2 551 km, dont 350 km avec la Guinée Équatoriale, 298 km avec le Cameroun et 1 903 km avec le Congo.

Le Gabon a un climat équatorial chaud et humide, caractérisé par une température toujours élevée variant entre 21-28°Celsius (moyenne annuelle de 26° Celsius), une forte humidité et des précipitations abondantes et fréquentes. La pluviométrie varie de 1500 à 3000 mm d'eau par an.

La combinaison d'éléments climatiques divise le temps au Gabon en deux saisons sèches et deux saisons des pluies. Le cycle climatique alterne ainsi les quatre saisons suivantes : une petite saison sèche et une grande saison sèche, une petite saison des pluies et une grande saison des pluies. Le pays est drainé par de nombreux cours d'eau navigables sur 3 000 km environ appartenant à deux grands bassins : le bassin de l'Ogooué (drainant 75 % du territoire national) et le bassin côtier.

Sur le plan de la flore, le Gabon est le pays de la grande forêt équatoriale (dont 80 % de la superficie est couverte par la forêt équatoriale avec plus de 400 essences où, à certains endroits, forêt et savane s'interpénètrent).

### I-3 : Situation démographique

En 2010, la population était estimée à environ 1,5 millions d'habitants. L'analyse des différentes sources de données démographiques révèle qu'au cours des 30 dernières années, la population était très inégalement répartie entre ses entités territoriales et selon le milieu de résidence. Les provinces du sud et du nord se sont progressivement dépeuplées au profit de celles de l'Ogooué Maritime, du Haut-Ogooué et surtout celles du Moyen-Ogooué et de l'Estuaire. La moitié de la population (50%) vit dans la seule province de l'Estuaire qui comprend Libreville, la capitale avec plus de 40 % de la population gabonaise. Par ailleurs, huit (8) habitants sur dix (10) vivent en milieu urbain (EDS Gabon 2012).

La population du Gabon, présente deux caractéristiques essentielles : d'une part, sa jeunesse (41% de la population ont moins de 15 ans) et sa répartition quasi égalitaire selon le genre (50,7% de femmes et 49,3% d'hommes) et d'autre part, son taux d'urbanisation élevé de 85%, avec une forte concentration à Libreville et sa périphérie qui représentent 50% de la population urbaine totale. La tranche d'âge de 15-49 ans représente un pourcentage de 50,57% de la population totale. Les perspectives d'évolution de la population du Gabon selon les projections du Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH, 2010) prévoient un doublement de la population en quarante ans (1990-2030).

En prenant en compte l'évolution de la population dans le temps et selon les provinces, le constat établit qu'en 1960, la Ngounié était la province la plus peuplée du pays avec 17,6% des effectifs. L'Estuaire (13,7%) ne venait qu'en troisième position après le Woleu-Ntem (17,4%). En 2006, l'Estuaire a abrité 43,7% de la population totale suivi du Haut-Ogooué (15%) alors que la Ngounié, avec 6,7% recule à la 5ème place. Cette inversion pourrait être justifiée par des mouvements massifs des populations vers les villes qui offrent également plus d'opportunités d'emplois que la zone rurale. Ce dépeuplement a été plus accentué dans les provinces du Nord (Woleu-Ntem et Ogooué Ivindo) et celles du Sud (Ngounié, Nyanga) ; provinces d'ailleurs dans lesquelles se pose un déficit marqué d'infrastructures (SNHDU, 2011).

À l'EDSG-2012, l'Indice Synthétique de Fécondité était de 4,1 enfants par femme contre 4,3 enfants à l'EDS 2000. Le rapport de mortalité maternelle et le taux de mortalité infanto-juvénile étaient estimés respectivement à 519 décès pour 100 000 naissances vivantes et à 91 décès pour 1000 naissances vivantes.

De même selon l'EDS 2012, pour l'ensemble des enfants de 12-59 mois, on constate que 88 % ont reçu le BCG avant l'âge de 12 mois, 65 % la troisième dose de DTCoq, 39% la

troisième dose de polio et 59 % ont été vaccinés contre la rougeole. Globalement, 24 % ont été vaccinés contre toutes ces maladies avant l'âge de 12 mois et, à l'opposé, 16 % n'ont reçu aucun de ces vaccins. En outre, 56 % des enfants de 12-59 mois ont été vaccinés contre la fièvre jaune avant l'âge de 12 mois, 54 % contre l'hépatite et 36 % contre le Hib ( ?).

#### **I-4 Situation socio-économique**

Le Gabon est un pays aux ressources naturelles abondantes. Il exporte du manganèse, du pétrole, du gaz, du bois et bien d'autres produits du sol et du sous-sol depuis plusieurs décennies. Avec une bonne performance macro-économique et un PIB par habitant estimé à 12 249 dollars US en 2011, le Gabon est classé par les institutions internationales parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et occupe le 3<sup>e</sup> rang dans le classement africain. Malgré ces atouts, l'incidence de la pauvreté est de 33 % au niveau national (EGEP, 2005). L'Indice de Développement Humain (IDH) situait le pays à la 106<sup>ème</sup> place sur 187 pays (Rapport sur le développement humain 2011). L'économie gabonaise constitue donc un cas atypique d'économie de rente pétrolière peu diversifiée. Le poids du pétrole dans le PIB atteint 48 % et représente 83 % des recettes d'exportation.

En ce qui concerne l'emploi, l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC) de 2010 a révélé un taux de chômage de 20 %. Le chômage touche quasiment deux fois plus les femmes que les hommes (20 % contre 11 %). Le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans est de 31 %. Ces jeunes chômeurs ont souvent un faible niveau d'instruction et/ou sont sans qualification professionnelle. De plus, sur les 50 000 demandeurs d'emploi enregistrés par l'Office National de l'Emploi (ONE) en 2010, 18 % n'avaient aucun diplôme, près de 35 % étaient issus de l'enseignement professionnel, 48 % venaient de l'enseignement général et près de 25 % n'avaient pas dépassé le niveau de l'école primaire.

#### **I-5 : Situation de l'Education**

Contrairement, à l'école primaire, l'histoire du préscolaire est récente. En effet, l'introduction de l'école au Gabon fut l'œuvre des missionnaires protestant américains en 1842 et par les missionnaires catholiques deux ans plus tard (MIKAL-Mi-MIKAL cité par NGUEMA, 2010). La première école américaine est ouverte à Baraka, à Libreville, en juillet 1842 par Monsieur WILSON. Mais l'insatisfaction des résultats de l'enseignement privé, qui privilégie l'éducation religieuse au détriment d'une instruction plus large par le français et le calcul, l'obligation scolaire (1882) et la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) conduisent

l'administration coloniale à créer des écoles officielles ou laïques dont la première a été construite en 1907.

Globalement, selon NDOUME (cité par NGUEMA, 2010) l'action des missionnaires a été déterminante dans les progrès que le Gabon a réalisés ensuite dans la scolarisation des enfants. Avec un taux de scolarisation estimé à 60,4% en 1956, le Gabon est en tête des territoires d'Outre-mer en 1958 avec finalement, un taux de scolarisation dans l'enseignement primaire atteignant 70%. Ce taux de scolarisation va croître après l'indépendance du pays pour se situer parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne.

Mais L'éducation préscolaire au Gabon va connaître tardivement une transformation ; ceci à la suite des réformes issues des Etats Généraux de l'Education et de la Formation de 1983. La promulgation en Juillet 1984 de la loi 10/84 portant définition et organisation générale du préscolaire au Gabon énonce implicitement la nécessité d'un encadrement de la petite enfance selon des âges précis pour des finalités pédagogiques spécifiques et adaptées. Cet effort pour faire de l'éducation préscolaire un levier important de la scolarisation des petits enfants s'est poursuivi par la mise en place d'une politique Nationale de l'Education. Cette dernière est régie par la Loi d'Orientation N° 021/2011 portant Orientation Générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche. Cette loi est une amorce de la mise en œuvre conceptuelle des conclusions des États Généraux de l'Éducation et du forum adéquation formation-emploi, qui ont repensé l'école gabonaise ; la priorité du Gouvernement en matière d'éducation étant ici de renforcer les ressources humaines, pédagogiques et institutionnelles.

## Chapitre II : Cadre méthodologique et conceptuel de la recherche

### II-1. Démarches méthodologiques

#### 1) Activités préalables à l'étude

**La recherche documentaire** est intervenue au début de notre travail afin de faire la revue de tous les textes et autres documents se rapportant à notre objet d'étude. Elle a permis aussi de collecter toute la documentation aussi bien nationale qu'internationale afin de mieux préparer nos outils de collecte.

**Les entretiens exploratoires** ont été menés auprès des responsables des Directions chargées de l'encadrement et de l'éducation de la petite enfance tant au Ministère de l'Education Nationale qu'au Ministère de la Prévoyance sociale. Cet entretien avec des responsables administratifs et pédagogiques ont permis d'affiner nos outils de collecte de données quantitatives et qualitatives.

**L'atelier de lancement officiel de l'étude** a été organisé par le Gouvernement gabonais par l'entremise de la Direction Générale de la Famille du Ministère de la Santé et de la Prévoyance Sociale. Le lancement a eu lieu à Libreville à la Mairie du cinquième arrondissement le 18 Décembre 2014. Il a été rehaussé par la participation des personnalités gabonaises des administrations publiques et privées ayant en charge la prise en charge et l'éducation de l'enfant ainsi que l'UNICEF par son Représentant pour le Gabon et Sao Tome.

L'objectif de l'atelier était de rassembler les divers acteurs (Ministère de l'Education Nationale, de la Santé et de la Prévoyance Sociale, de la Défense Nationale, de l'Intérieur et de la société civile) en vue de :

1. Avoir une compréhension commune des Termes de références notamment la mission, le champ, les objectifs et le produit attendu de cette étude.
2. Présenter les différents outils de collecte.
3. Apporter les contributions nécessaires pour enrichir les outils de collecte
4. La mise en place du comité de pilotage de l'étude.

**La réunion de validation des outils de collecte.** Elle avait pour but de contrôler la prise en compte dans la version finale des questionnaires et guide d'entretien des recommandations

de l'atelier de lancement. Elle a eu lieu le 23 Décembre 2014 dans la salle de réunion de la Direction Générale de la Famille avec essentiellement les membres du comité de pilotage

**La formation des enquêteurs.** Cette activité a eu lieu en deux étapes. La première formation des enquêteurs a eu lieu dans la salle de réunion de la Direction Générale de la Famille à l'endroit de trente enquêteurs repartis dans la province de l'Estuaire. La deuxième formation s'est effectuée dans tous les autres chefs-lieux des provinces du Gabon auprès de trente-deux (32) enquêteurs repartis respectivement.

## **2) milieu de l'étude**

La cartographie du système préscolaire au Gabon s'est déroulée dans toutes les neuf provinces du Gabon pour la collecte des données sur le préscolaire. De même des responsables administratifs et pédagogiques des ministères accueillants la petite enfance ont été interviewés au moyen d'un guide d'entretien sur des aspects administratifs et pédagogiques au niveau de chaque province. Enfin, un échantillon de ménages a été enquêté dans les départements tirés au préalable de manière aléatoire.

## **3) typologie des populations cibles**

L'étude porte sur le système préscolaire. Pour avoir les informations répondant aux objectifs, des populations diverses vont être interrogées au cours de cette étude.

Le premier type de population concerne l'ensemble des établissements publics et privés qui reçoivent et encadrent la petite enfance sur tout le territoire national. Il s'agira ici de s'intéresser aux structures et infrastructures du préscolaire, aux personnels enseignants et aux élèves pour en faire une évaluation ressortant les acquis, les manquements, les menaces et les opportunités.

.Le deuxième type de population se réfère aux ménages où vivent les enfants de moins de six ans afin de recueillir des informations relatives à la perception des parents par rapport au préscolaire.

Le troisième type de population concerne le personnel de conceptions et d'administration des programmes dans les structures préscolaires pour faire ressortir leurs connaissances et appréciations du système d'éducation préscolaire, du cadre normatif et de la nature des curricula du Gabon.

**Tableau 1 : les différentes cibles par type d'évaluation**

Catégorie-cible	Type d'évaluation
La Direction des Enseignements et de la Pédagogie (DEP) : Direction de l'Enseignement pré primaire	
La Direction de l'Institut pédagogique national (IPN)	
L'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> </ul>
<b>1</b> L'Inspection du Préscolaire (IP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien semi directif</li> </ul>
Inspecteur Délégué d'Académie (IDA)	
Inspecteurs Pédagogiques du Primaire (IPP)	
Conseillers Pédagogiques du Primaire (CPP)	
ENIL	
Ministère de la Prévoyance sociale (MPS)	
Ministère de la Défense Nationale	
Ministère de l'Intérieur	
<b>2</b> Personnels administratifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire fermé</li> </ul>
Personnels enseignants	
<b>3</b> Ménages ou communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire fermé</li> </ul>

#### **4) Echantillonnage**

L'échantillonnage va suivre deux approches à savoir une approche qualitative et une approche quantitative.

##### **a) Approche qualitative**

A ce niveau, nous procéderons à un sondage non aléatoire à choix raisonné pour enquêter les acteurs clés qui contribuent à la conception et à la programmation des

enseignements dispensés dans les préscolaires. Seront concernés par cette méthode, les personnels de la catégorie-cible (1) et (4). Ces individus sont choisis pour leur compétence ou leur expertise en matière d'éducation de la petite enfance.

### **b) Approche quantitative**

- Du type de sondage**

Hormis la recherche d'informations auprès des acteurs clés des administrations et de la pédagogie du préscolaire, l'étude va s'intéresser aussi au cadre d'épanouissement de la petite enfance à savoir : L'établissement préscolaire et le ménage. L'établissement préscolaire est retenu pour les enfants qui le fréquentent uniquement tandis que le ménage visé est celui où il y a des enfants en âge d'être préscolarisées mais qui ne le sont pas.

Ainsi, tous les établissements préscolaires (jardins d'enfants, les sections d'enseignement pré primaire ouvertes dans les écoles primaires et les haltes garderie) seront identifiés et recensés suivant des variables préalablement définies. Cette opération devrait se faire dans les 24 circonscriptions du territoire scolaire.

Parallèlement à cette opération de dénombrement, une enquête sera organisée auprès des ménages où résident particulièrement les enfants pré scolarisable (3 à 5 ans) mais qui ne sont pas inscrits.

Pour ce faire, il sera effectué un sondage aléatoire. Il s'agit d'un tirage à deux degrés ou sondage par grappe. En effet, le territoire national sera saisi en fonction du nombre de circonscription scolaire (CS) qu'elle renferme. Ainsi, l'on tirera un ensemble d'unités primaire (UP) c'est-à-dire des circonscriptions scolaires ; un second tirage au sein de ces CS, nous permettra d'obtenir le nombre d'Unité Secondaire c'est à dires des ménages ayant au moins un enfant pré scolarisable mais non-inscrits qui vont constituer notre échantillon. Ce dernier sera stratifié selon le milieu de résidence (Urbain/Rural) et la proportion de la caractéristique étudiée dans chaque strate.

- De la taille de l'échantillon**

Le ménage constitue l'unité opérationnelle de la collecte de données. C'est en son sein que l'on peut retrouver les cibles de l'enquête (un adulte en charge de l'enfant de 3 à 5ans qui ne fréquente pas un établissement préscolaires). Pour ce faire les paramètres suivants sont retenus :

- Pour un risque d'erreur de 5%, l'écart réduit est de 1,96 ou environ 2 ;
- Le calcul de  $q=1-p$  la proportion de ménage ayant au moins un enfant de moins de cinq ans est 15,1%, soit  $q= 100-15,1= 84,9\%$  (EDS 2012) ;
- La précision  $d=5\%$  ;
- L'effet de grappe est de 1,30 pour les enfants de moins de cinq ans ;
- L'estimation selon laquelle 70% de la population gabonaise vit en milieu urbain et 30% en milieu rural ;
- l'indice synthétique de fécondité (EDS, 2012) fixe le nombre moyen d'enfants par ménage à 4.

D'où on obtient par calcul un échantillon de ménage.

En tenant compte de l'effet de grappe on a  $N= 205x(1,3)^2= 346$  ménages.

Ces 346 ménages vont être repartis dans les circonscriptions scolaires (CS) de notre univers selon le poids démographique de la population préscolarisée en 2012. Ensuite seuls les ménages de notre unité primaire (UP) seront retenus pour l'enquête sur la perception des parents pour la demande d'éducation préscolaire. Enfin, ces ménages seront repartis selon le poids officiel du milieu rural- 30% de la population gabonaise (EDS, 2012) et urbain (70%) au sein de chaque circonscription scolaire retenue dans notre échantillon.

## **5) Outils de collecte de l'étude**

Pour le premier type de population cible un questionnaire fermé a été administré aux responsables des établissements préscolaires afin de recueillir des informations sur les structures et infrastructures, les personnels enseignants et les apprenants du préscolaire.

Le deuxième type de population à savoir l'ensemble des ménages de notre échantillon ayant au moins un enfant de moins de six ans, a été soumis à un questionnaire fermé afin d'appréhender leur perception et motivation à l'égard des préscolaires quel que soit leur milieu de résidence.

Le troisième type de population a été interviewé au moyen de deux guides d'entretien : l'un s'adressant aux personnels pédagogiques et l'autre aux personnels administratifs afin de mesurer de leurs connaissances des instruments juridique dans l'administration et l'encadrement pédagogique des structures préscolaire ; et pour ressortir de l'existence d'une coordination des différentes institutions gouvernementales.

## **6) La collecte et le traitement des données**

Le déroulement de la collecte nécessite des techniques et des données différencierées selon qu'ils s'agissent de données qualitatives ou quantitatives.

### **a) Les données quantitatives**

La collecte des données va porter d'une part sur les établissements préscolaires dans ses différentes composantes, et d'autre part il s'agira de s'intéresser aux ménages où il y a des enfants de moins de 6 ans. Deux types de questionnaires fermés ont été conçus à savoir :

- Un questionnaire préscolaire fermé divisé en trois sections (section 1 : localisation de l'établissement ; section 2 : renseignements généraux sur le préscolaire ; section 3 : personnels enseignants et élèves).
- Un questionnaire ménage fermé divisé en trois sections (section 01 : renseignements généraux ; section 2 : caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage ; section 3 : Perception de l'enseignement préscolaire : causes et propositions de la non scolarisation des enfants de moins de 6 ans).
- Après la collecte des données quantitatives, on procède au dépouillement manuel et à la codification manuelle des questions ouvertes. Puis, on procède à la saisie des données sur les logiciels Cspro (version 3.3) et Spss (version 2.0). Une fois la saisie achevée, on a procédé à l'apurement des fichiers finaux sur le préscolaire et le ménage. Le chapitre 3 présente et analyse les résultats obtenus.

### **b) données qualitatives**

Elles proviennent de la revue documentaire et des interviews semi-structurées. Pour parvenir aux résultats, une technique de l'analyse de contenu va être appliquée c'est-à-dire l'analyse catégorielle. Elle consiste à découper un texte en unité puis à les classifier en catégories selon des regroupements analogiques en procédant à une investigation des thèmes ou à une analyse thématique.

#### **- La revue documentaire**

Elle consistera à l'analyse/exploitation des documents administratifs, pédagogique et financiers du système préscolaire gabonais pour faire ressortir les forces et faiblesses des aspects résumés dans le tableau suivant.

### **- Les interviews semi-structurées**

Ces interviews avaient pour finalité d'aider à appréhender les connaissances sur le fonctionnement et les interrelations des composantes du système préscolaire, de cerner l'harmonisation ou non des curricula dans le public ou le privé et de connaître de la maîtrise des textes régissant le préscolaire au Gabon des responsables administratifs et pédagogiques.

A l'aide d'un guide d'entretien administratif ou pédagogique, les interviews individuels ont été menés dans les différentes institutions publiques et privées reparties sur l'étendue du territoire national. Les guides d'entretien ont été déposés auprès de ces personnes ; ils ont été récupérés quelque jour avant la fin de la phase de terrain.

### **II-2. Cadre conceptuel de recherche**

Ce cadre conceptuel est la résultante des informations issues de la présentation du contexte de l'étude. Le cadre conceptuel donne une représentation schématique des relations entre les différents facteurs qui concourent à assurer à l'enfant une éducation de base de qualité (cf. schéma page suivante). Ceci rentre en droite ligne avec l'objectif visé par la famille et l'Etat.

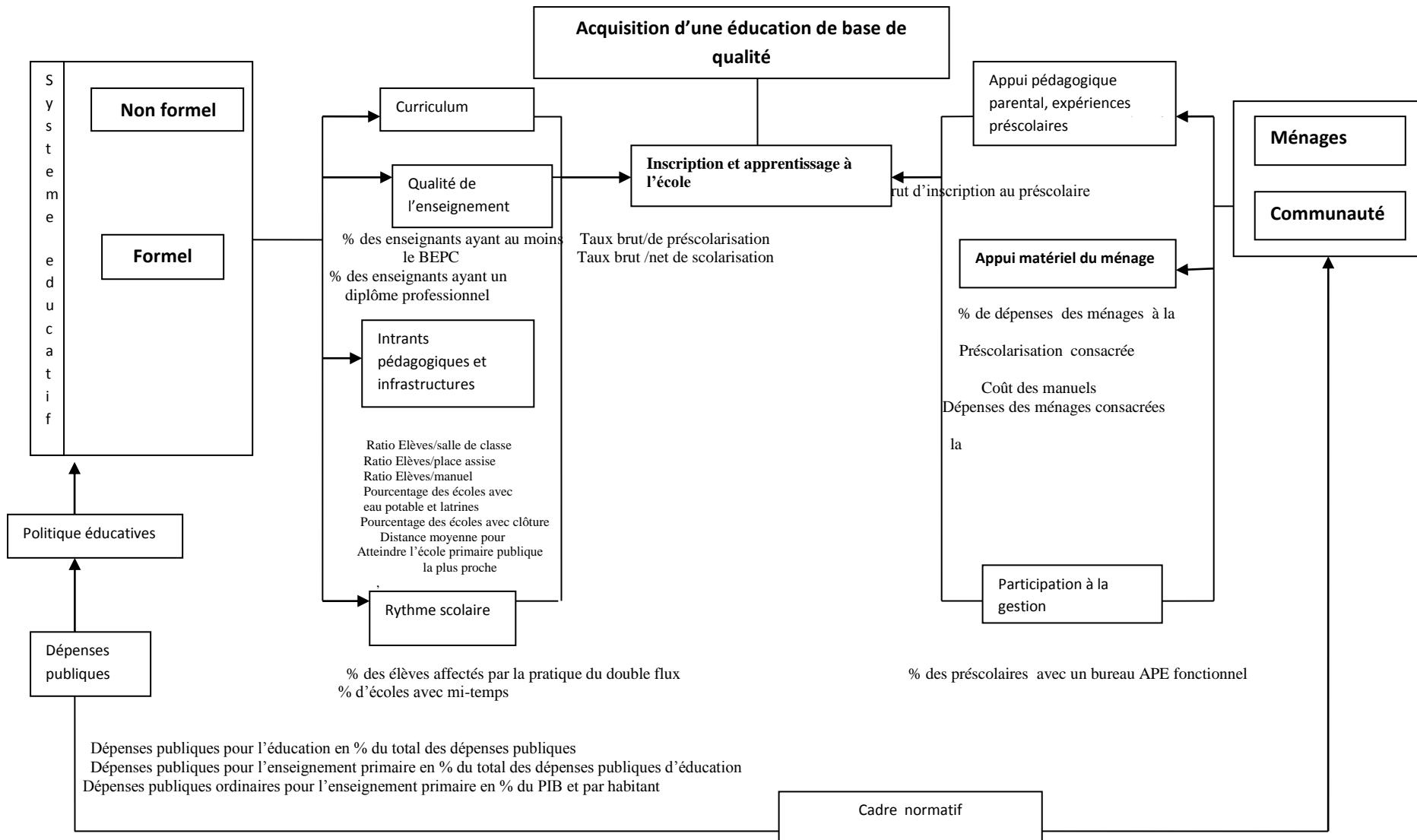
Le cadre conceptuel permet donc de saisir toutes les dimensions des concepts inclus dans notre étude. De même, il ressort certains indicateurs qui seront calculés pour l'atteinte de nos objectifs spécifiques énoncés plus haut.

Notre hypothèse de travail sous-tend qu'il n'y a pas d'effectivité du système préscolaire au Gabon au regard de différents acteurs étatiques intervenant dans ces champs sans que les compétences des uns et des autres soient clairement définis et respectées.

Par conséquent, cette hypothèse motive la recherche des évidences pouvant conduire à ressortir les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du système préscolaire au Gabon.

Les réponses à toutes ces attentes vont trouver un dénouement dans la deuxième partie de ce travail.

## Schema1 : les facteurs du système préscolaire





## **PARTIE II : DIAGNOSTIC GLOBAL DU SYSTEME EDUCATIF PRESCOLAIRE GABONAIS**



## **Chapitre III le cadre d'encadrement de la petite enfance**

Le diagnostic sur la situation de la petite enfance reposera ici sur une appréciation critique des structures, leur mode de fonctionnement, les moyens et les politiques mises en œuvre par l'Etat.

### **III-1 appréciations critiques des structures du préscolaire**

Le rapport de suivi de l'atelier de Dakar (PAN-EPT, 2002) fait un état du système éducatif en charge de la petite enfance au Gabon.

Les institutions étatiques d'accueil de la petite enfance sont de deux ordres essentiellement : le Ministère de la Santé et de la Prévoyance Sociale et le Ministère de l'Education Nationale. A côté de celles-ci coexiste des structures privées ou caritative.

*\*Le Ministère de la Santé et de la Prévoyance Sociale offre un certain nombre de structures dont l'école des enfants sourds-muets, située à Nzeng-Ayong (Libreville) et le centre d'accueil pour enfants en difficulté sociale, sis à Agondje (CAPEDS, Libreville) ; 2 crèches à Libreville et 39 jardins d'enfants répartis sur le territoire national.*

Les programmes varient d'un établissement à un autre et sont souvent calqués sur le modèle français.

Le matériel didactique est généralement fourni par les parents et le matériel pédagogique est acheté à l'étranger.

Les frais d'écolage annuel s'élèvent à 27 000 FCFA dans le secteur public et à plus de 270.000 FCFA dans le secteur privé qui représente 90 % des structures existantes. Cette situation pose un problème majeur pour les couches sociales les plus défavorisées.

Le personnel qualifié, en nombre insuffisant, est basé uniquement dans les grands centres urbains. Les effectifs actuels sont répartis de la manière suivante :

La Direction Générales des Affaires Sociale par le truchement des centres d'éducation préscolaire (CEP) possède 300 chargés de cours (éducatrices préscolaires, agents techniques d'éducation préscolaire, auxiliaires de jardins d'enfants) et 05 Inspecteurs du préscolaire. Ces institutions préscolaires (les CEP) accueillent des enfants âgés de 3 à 5 ans.

**Tableau 2 : récapitulatif des établissements de la DGAS**

Provinces	Nombre des centres préscolaire	Nombre des crèches	Observation
<b>Estuaire</b>	9	2	Le CEP d'Akebé- plaine fermé, délabrement avancé
<b>Haut Ogooué</b>	7		CEP Akieni non fonctionnel
<b>Moyen Ogooué</b>	2		
<b>Ngounié</b>	5		CEP Mouila II inachevé
<b>Nyanga</b>	3		
<b>Ogooué Ivindo</b>	1		
<b>Ogooué Lolo</b>	3		
<b>Ogooué Maritime</b>	2		CEP Bac aviation fermé, délabrement avancé
<b>Woleu Ntem</b>	7		
<b>Total : 41 établissements</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	3 établissements fermés
<b>Dont 38 fonctionnels</b>			

Source : DGAS, Service des Etablissements d'Enfants Sains, Novembre 2014

Au niveau de la Direction Générale de la Famille, il est mis en places des Haltes Garderies pour accueillir en principe des petits enfants âgés de 0 à 3 ans.

**Tableau 3 : répartition des haltes garderies par province**

Province	Nombre de haltes garderies	Ville
<b>Estuaire</b>	2	Libreville
<b>Haut Ogooué</b>	5	Franceville, Akieni, Okondja, Mounana, Mouanda (non fonctionnelle)
<b>Moyen Ogooué</b>	2	Lambaréne
<b>Ngounié</b>	3	Mouila, Mbigou, Lebamba
<b>Nyanga</b>	3	Tchibanga, Mayumba
<b>Ogooué Ivindo</b>	1	Makokou
<b>Ogooué Lolo</b>	3	Koulamoutou, Lastrouville, Iboundji
<b>Ogooué Maritime</b>	2	Port-Gentil Gamba
<b>Woleu Ntem</b>	2	Oyem, Bitam (non fonctionnelle)
<b>Total</b>	<b>23</b>	

Source : **MSPS/ DGF**, 2014

\* **Le Ministère de l'Education Nationale** : pour l'encadrement de la petite enfance la Direction de l'Enseignement Pré-primaire dispose de 06 Inspecteurs, 13 Conseillers pédagogiques et

113 Chargés de cours (instituteurs adjoints, instituteurs, agents techniques, éducatrices).

Par ailleurs, pour pallier l'insuffisance des moyens matériels en quantité insuffisante, la tendance est à la fabrication locale.

Les efforts sont consentis ces dernières années pour assurer en qualité et en nombre la formation et le recrutement des enseignants. Les futurs enseignants sont essentiellement des internes et les autres sont titulaires d'un baccalauréat. La durée de formation est de deux(2) ans à l'ENIL (Ecole Nationale des Instituteurs de Libreville). A côté de ces enseignants il y a des conseillers et Inspecteurs pédagogiques formés à l'ENS.

**Tableau 4 : évolution du recrutement de personnel d'encadrement**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Enseignants (catégorie B2)</b>	18	429	
<b>Enseignants (catégorie B1)</b>	47	269	158
<b>Conseillers pédagogiques</b>			11
<b>Inspecteurs pédagogiques</b>			2

Source : Direction de l'Enseignement du pré primaire du MEN

La Direction de l'Enseignement du Pré primaire (DEPP) centralise des données issues des préscolaires publics et des préscolaires des établissements confessionnels. Contrairement aux préscolaires privés laïcs dont les données administratives sont incomplètes, les classes du préscolaires au public et au confessionnels sont localisées dans les établissements du primaire qui ont les capacités d'accueil.

Le tableau 5 ci-dessous résume bien les informations collectées régulièrement ces trois années passées relatives au nombre d'établissements du primaire abritant un préscolaire, au nombre de salles de classe construites, au nombre d'enseignants et au nombre d'élèves inscrits.

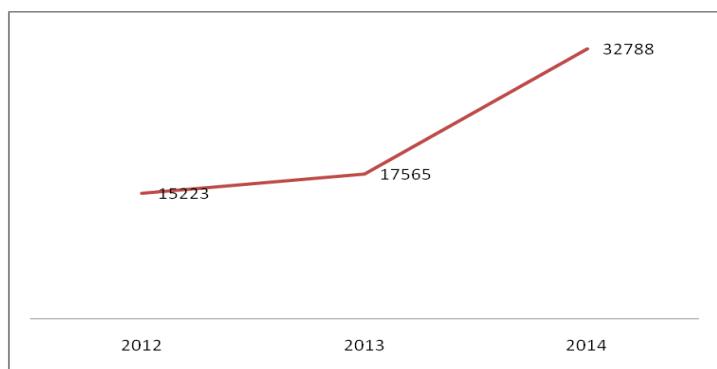
Il en résulte un doublement des effectifs des élèves en trois ans (de 2011 à 2014) passant de 15223 élèves à 32788 élèves sur le territoire scolaire gabonais. Le graphique qui accompagne ce tableau confirme cette tendance.

**Tableau 5 : Evolution des paramètres du système préscolaire au Gabon de 2011-2014**

PRE PRIMAIRE											
ENSEMBLE	Ecole avec Pré-primaire			Salles de classes			Enseignants		Elèves		
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2011-2012	2013-2014	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>ENSEMBLE PUBLIC</b>	286	347	382	575	511	492	921	1413	12408	15392	27800
<b>ENSEMBLE CATHOLIQUE</b>	13	12	17	25	16	52	50	102	991	406	1397
<b>ENSEMBLE PROTESTANT</b>	37	14	24	44	26	62	105	167	734	1023	1757
<b>ENSEMBLE ALL. CHRET.</b>	5	14	13	35	36	10	22	32	272	630	902
<b>ENSEMBLE ISLAMIQUE</b>	10	3	3	9	5	40	34	74	818	114	932
<b>ENSEMBLE GABON</b>	<b>351</b>	<b>390</b>	<b>439</b>	<b>688</b>	<b>594</b>	<b>656</b>	<b>1132</b>	<b>1788</b>	<b>15223</b>	<b>17565</b>	<b>32788</b>

Source : MEN/DEPP 2014

Graphique 1 : évolution des élèves du pré primaire du public de 2012 à 2014 au Gabon



En outre, la DEPP du MEN bénéficie de l'appui d'un certain nombre de partenaires internationaux. Parmi lesquels, la **coopération Japonaise (JICA)** qui appuie le Gabon depuis 2005 par l'envoie de 5 volontaires tous les deux ans. Ces volontaires sont repartis dans cinq provinces dont : l'Estuaire, le Haut Ogooué, le Woleu Ntem, la Ngounié et la Nyanga. Ces volontaires animent des activités d'éveil à l'endroit des personnels d'encadrement tout en impliquant les enfants. Ce partenariat technique permet au Gabon d'envoyer au Japon des conseiller et des inspecteurs pédagogiques pour un (1) mois. Ces derniers, de retour, procèdent à une restitution des connaissances acquises à l'endroit de leur collègue stagiaire de l'ENS notamment. Un autre partenaire est l'ISESCO qui permet à la DEPP de participer à des séminaires et atelier de formation qu'elle organise.

L'encadrement de la petite enfance étant aussi bien psychologique que physiologique, les autorités ont consenti un effort pour l'encadrement sanitaire de cette sous population.

**\* *le fonctionnement des structures sanitaires s'articule autour de :***

- la surveillance des grossesses dans les centres de santé maternelle et infantile (SMI) et dans les services de maternité des hôpitaux et cliniques (suivi prénatal) ;
- la surveillance des mères qui viennent d'accoucher dans les mêmes services et des nouveaux nés (suivi néo et post natal) ;
- la mise à disposition des mères d'un calendrier de vaccination pour le suivi de leurs enfants ;
- l'éducation nutritionnelle à base de produits locaux pour les mamans ;
- l'apprentissage des comportements face aux maladies environnementales (diarrhée, paludisme, parasites, etc.) au profit des mamans.

\* Les structures sanitaires sont orientées vers le suivi de la santé pour un bon état physique et psychique de l'enfant. Le Ministère de la santé a mis en place 17 Centres de Santé Maternelle et Infantile (SMI) et des services pédiatriques rattachés aux hôpitaux et dispensaires.

\****Les Initiatives privées ont mis en place une école pour enfants handicapés (Horizons Nouveaux, Libreville), un centre d'accueil pour enfants des rues à Sainte-Marie (Arc-en-ciel), 7 jardins d'enfants du Ministère de la Défense, 4 jardins d'enfants de la Municipalité de Libreville et des jardins d'enfants privés laïcs.***

**\* *le fonctionnement des structures spécialisées et éducatives***

Ces structures mettent l'enfant hors des dangers de la rue, des accidents ménagers, de la solitude en le confiant à un adulte susceptible de répondre à ses multiples attentes.

Les enfants sont présents dans les structures éducatives du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures. La fréquentation est facultative les après-midi pour les sections autres que celles de 5 ans. Ces structures suivent le rythme prévu par le calendrier scolaire officiel.

Elles permettent aussi la prise en charge des enfants sains ou inadaptés, en vue de développer leurs aptitudes et leurs talents pour une meilleure insertion sociale.

### **III-2 Le cadre normatif et politique du préscolaire**

Le cadre normatif du système préscolaire au Gabon est régi par des textes nationaux et des textes internationaux ratifiés par le pays.

#### **1) Des atouts juridiques et politiques**

Dès le lendemain des indépendances, les autorités de la République Gabonaise ont adopté un cadre juridique pour encadrer les activités éducatives.

- La constitution gabonaise en son article 18 affirme que « l'Etat garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». Cet article fondateur a été enrichi par la loi 16/66 du 9 Août 1966 qui porte sur l'organisation générale de l'enseignement au Gabon, obligeant l'Etat à scolariser tous les jeunes de 6 à 16ans.
- Du côté du Ministère de l'Education Nationale, plus spécifiquement, le préscolaire est encadré par l'article de la loi 21/2011 promulguée le 14/02/2012. Cette loi est prise à l'issu des résolutions des Etats Généraux de l'Education de la recherche et de l'adéquation formation-emploi. Plusieurs articles de cette loi concerne ce niveau d'enseignement notamment : l'article 6 portant sur les curricula, les offres de formation, les infrastructures et les équipements d'enseignement et de formation ; les articles 24 et 25 portant respectivement sur la définition du pré-primaire et de sa composition infrastructurelle ; l'article 74 sur les qualités nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant du pré-primaire enfin l'article 90 portant sur l'orientation scolaire et académique des apprenants de ce cycle d'enseignement.

- Du côté du Ministère de la prévoyance sociale plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été pris. La plus ancienne des lois (la loi 10/84) définissant et organisant l'éducation préscolaire donne la compétence de l'éducation préscolaire au Ministère chargé des Affaires sociales (article 4). En outre, le décret 013/PR/MF/PF du 07 Janvier 2002 portant attribution et organisation du Ministère de la famille et de la Promotion de la femme notamment en son article 46 alinéas 6 vise à mettre en place les moyens de protection de la scolarité de la jeune fille. Cette volonté va être soutenue par l'arrêté 2089/PM/MFPEPF portant création et fonctionnement des haltes-garderie afin de permettre particulièrement aux jeunes filles mères de vaquer à leurs occupations quotidiennes (article 2). La mise en place de l'Observatoire National de Droit de l'Enfant (ONDE) par le Décret n° 0873 est l'une des avancées pour la discussion interministérielle et communautaire en vue de discuter et faire avancer le droit à l'éducation de la petite enfance. Enfin, le décret n°0191/PR/MFAS du 22 mai 2012 portant mise en place d'une Matrice des Indicateurs de Protection de l'Enfant (MIPE) en République Gabonaise qui est un instrument important de l'ONDE pour le suivi du développement de l'enfant.
- Instituée par le décret n° 000785/PR/MASPF, la Direction Générale des Affaires Sociales est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est chargée de :
  - Diriger, coordonner et contrôler l'activité de l'ensemble des services sous sa compétence ;
  - Contrôler le fonctionnement des services et autres institutions privées à caractère social.

Pour remplir sa mission, la Direction Générale des Affaires Sociales comprend deux entités principales, à savoir: la Direction des Affaires Sociales et la Direction Administrative et Financière.

La Direction des Affaires Sociales est l'organe technique de la Direction Générale des Affaires Sociales, placé sous l'autorité d'un Directeur. Elle est chargée de Contribuer à la protection de

l'enfance et de la jeunesse, de Concourir à l'animation sociale dans les actions de développement concerté, de participer à la lutte contre les fléaux sociaux et contre la délinquance juvénile et d'assurer le contrôle des œuvres et services publics ou privés à caractère social. A ces charges traditionnelles, s'ajoute la promotion de l'insertion sociale des personnes handicapées et inadaptées.

Pour assurer sa mission, elle dispose à l'échelon national de centres sociaux, des services sociaux spécialisés et des **centres d'éducation préscolaires**, à travers lesquels sont pris en charge les populations défavorisées, en leur apportant une aide ponctuelle, exceptionnelle ou permanente, matérielle, financière ou psychologique. L'aide sociale est réglementée par le décret n° 00269/PRSEAS du 3 mai 1971 relatif à l'aide sociale au Gabon.

- En 1961, le Gouvernement de la jeune République gabonaise met en place une politique de scolarisation à 100%. De même en Août 1999 les autorités de la république mettent en place un Plan d'urgence sur l'Éducation Nationale adopté par le Conseil des Ministres. Cette action politique va amener l'Etat à prendre la décision de transférer les tutelles et les compétences des Affaires Sociales à l'Education nationale depuis la rentrée scolaire 1999, date de démarrage du plan triennal. Aussi, l'enseignement pré primaire fait l'objet d'une attention particulière de l'Etat dans le cadre d'un projet visant sa généralisation et requiert la construction de nouvelles salles de classe et la formation des enseignants et d'encadreurs pédagogiques. Cette réforme va de pair avec la suppression d'une année du cycle primaire.
- Enfin, la volonté politique des autorités gabonaise s'est manifestée par l'élaboration du Plan d'Action National de l'Education Pour Tous en Novembre 2002 qui vise à mettre en œuvre les résolutions et recommandations du Forum mondial sur l'Education, tenu en avril 2000 à Dakar (Sénégal).

Ces résolutions et recommandations sont consignées dans le Cadre d'action de Dakar sur l'Education pour tous, lequel sert de document de référence au Plan d'Action National/EPT, qui s'inscrit dans une perspective globale définie en 1990, au Sommet mondial de Jomtienne (Thaïlande) sur l'Education. Cette Conférence a recommandé un certain nombre d'actions à déployer au cours de la décennie 90.

En sus de ces lois et politiques nationales, le Gabon est signataire des conventions internationales importante sur l'enfant, notamment :

- la ratification par le Gabon le 09 février 1994 de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'article 1 définit l'enfant ; l'article 28 rend obligatoire l'école pour tous et quel que soit le sexe et l'article 29 porte sur les buts que doit viser l'éducation. Cet article se décline en sous articles suivants :

**Article 28.1 :** Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;

Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

**Article 28.2 :** Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant.

Les articles suivants tirés de la Convention relative au droit de l'enfant mettent l'accent sur le développement global de la personnalité de l'enfant à savoir :

- **Dans l'article 29**, l'éducation doit viser à :

- a) favoriser l'épanouissement de la personnalité ;
- b) inculquer le respect des droits de l'homme ;
- c) inculquer le respect de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles ;
- d) préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité.

- **Article 31.1 :** Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

- **Article 31.2 :** Les Etats parties encouragent l'organisation à son intention (de l'enfant) de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.
  - la ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants.

Outre ces instruments juridiques, le Gabon a adopté plusieurs déclarations dont celles relatives aux OMD, notamment l'**Objectif n°2 des OMD : "Assurer une éducation primaire pour tous"** et la Cible n°3 des OMD : "D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Sur ces deux derniers points le Gabon semble en avance comparativement à certains pays de la région.

Enfin, le Gabon est membre des organisations internationales telles que l'UNESCO et l'ISESCO

## 2) Analyses stratégiques

La loi d'orientation 21/11 résultant des actes des deuxièmes Etats Généraux de l'éducation de 2010 relatives à la définition et à l'organisation de l'enseignement préscolaire a modifié la loi 16/66 et abrogée implicitement la loi 10/84 relative toute en ramenant la tranche d'âge d'entrée au préscolaire de 6-16 ans à 3-16ans.

Malheureusement, l'application des prescriptions de ces lois à travers les règlements administratifs a favorisé le chevauchement des compétences des différents acteurs étatiques chargés de l'encadrement et de la protection de la petite enfance. Un cas illustratif est le développement des structures d'encadrement bicéphales au niveau du Ministère en charge de la Prévoyance Sociale. La Direction Générales des affaires sociales par l'entremise des Centre d'Education préscolaire accueille les jeunes enfants de 3 à 5 ans tandis qu'au même moment la Direction Générale de la Famille reçoit, au travers de ses haltes garderies, des enfants de 0 à 5 ans. Le manque de respects des champs de compétences par ces administrations se pose comme une menace pour le profil d'apprenant que les autorités voudraient pour tous les enfants au pré primaire.

Les politiques éducatives mises en place ne sont pas claires en matière de plan d'action visant l'éducation préscolaire. Il n'y a pas de projet d'arrêté créant un cadre de concertation entre les différents acteurs ministériels intervenant dans la prise en charge de l'éducation de la petite enfance. Même au sein d'un même ministère les différents départements en charge de l'encadrement de la petite enfance semble évoluées en vase clos.

Les textes internationaux comme ceux de la Convention relative aux Droit de l'enfant (CDE) quoiqu'étant une opportunité pour la prise en charge globale de la petite enfance, sont très généralistes sur le caractère obligatoire de l'éducation préscolaire. L'article 28.1 ne fait à cet effet, que la mention du caractère obligatoire du primaire. Toute chose qui laisse à notre pays la liberté d'agir à son rythme au regard des enjeux de développement.

### **III-3 Cadre psychopédagogique et des curricula**

Les programmes éducatifs sont des cadres normatifs qui véhiculent une certaine conception de la qualité, de ce qu'est un « bon » développement pour l'enfant ou une « bonne » intervention éducative, en mettant en avant des principes et une approche pédagogique. Les programmes éducatifs ne sont pas neutres, universels ou immuables; ils sont influencés par la culture et empreints de valeurs, et peuvent se transformer au fil du temps, comme le rôle qu'on attribue au préscolaire dans la société ou comme le concept même de qualité (MOSS et al, 1999 cités par CHARTIER ET GENEIX, 2006).

#### **1) De la prise en charge psychopédagogique**

Le cadre psychopédagogique de la petite enfance est influencé par une « pédagogie prescriptif » recommandée par des organismes référents internationaux tel que l'UNESCO qui appuie des programmes particuliers. Selon ATTA et KOUAME (2012), la pratique pédagogique existante se réfère donc à un ensemble de théories développées par des psychologues généticiens reconnus mondialement. Ces théories sont issues du courant de la psychologie génétique, ou psychologie du développement. Elles peuvent se regrouper en trois concepts à savoir le Constructivisme de PIAGET (1979) qui enseigne que les progrès dans la connaissance du sujet apprenant proviennent de ses interactions avec son milieu, le Socioconstructivisme de Vygotski (1998) et Bruner (1983) pensent qu'il faut inclure la dimension sociale dans le processus d'enseignement/apprentissage et la transposition didactique de Chevallard (1985,1991) pour qui les enseignantes du préscolaire, à l'instar de tous les autres enseignants doivent concevoir, produire, adapter des savoirs tirés d'un programme officiel lui-même dicté par une orientation politique et un savoir de référence.

Toutefois, le contrôle de beaucoup de structures privées du préscolaires échappe aux inspecteurs pédagogiques et le risque est grand de se retrouver avec des pratiques pédagogiques diverses d'un préscolaire à un autre. Toute chose qui constitue une véritable menace quant au droit des enfants d'avoir un accès à une éducation de base et de qualité.

## **2) Des curricula du préscolaire**

Selon, le rapport final du séminaire-atelier de Libreville sur la réforme des systèmes éducatifs et réformes curriculaires (MINEDUC, 2000), pour le Gabon une approche curriculaires, prenant en compte les programmes, mais qui intégrerait aussi l'organisation de l'école, la gestion du temps, la certification et les relations avec l'environnement, semble la mieux désignée . En effet, la construction des curricula ne peut se faire que par une approche systémique, permettant ainsi de prendre en compte les dimensions philosophique, politique, économique, scientifique, sociale et culturelle. Les programmes de l'enseignement préscolaire faisaient partie des annexes du décret du 10 février 1987 et ils n'ont pas, depuis, fait l'objet d'une réforme en profondeur comme cela a été fait pour ceux de l'enseignement primaire.

## **3) Analyses stratégiques**

Les différents entretiens avec les personnels pédagogiques et administratifs des préscolaires montrent une majorité de réponses. 64,5% trouvent que la pluralité des établissements préscolaires tant au public qu'au privé n'a pas d'impact sur l'éducation de la petite enfance. Toutefois, plus de 50% d'entre eux en appellent à un strict contrôle par les inspecteurs de l'IPN.

A propos de curricula, il est dit selon les responsables du Ministère de l'Education Nationale qu'il n'existe pas un curriculum officiel mais son écriture est entamée depuis quelques années afin de l'inscrire dans une approche par les compétences (APC) comme au primaire. Cependant, un peu plus de 50% des responsables administratifs et pédagogiques pensent que les curricula dispensés dans les préscolaires tiennent compte des aspects du contexte gabonais. En outre, parmi les personnels interrogés, 34,7% affirment que le curriculum dispensé aux futurs enseignants devrait les amener à mieux faciliter l'entrée à l'enseignement primaire des enfants préscolarisés.

## **Chapitre IV : Etat de lieux de l'Offre et de la Demande en préscolaire**

Au regard de notre cadre conceptuel (schéma 1), certains facteurs sont déterminants dans la dynamique de la population scolaires (THEGHO, 1999). En effet, La problématique du préscolaire est généralement abordée du point de vue de l'offre. Ces dernières années ont vu un accroissement notable aussi bien des établissements préscolaires tant au privé qu'au public au Gabon. Mais cette offre éducative demeurent encore insuffisante au regard des indicateurs contenus dans le tableau 7 à propos de la population préscolaire. Le cadre conceptuel, résultant de l'état des lieux du système éducatif de la petite enfance au Gabon et des théories relative à cette dernière, permet de faire ressortir certains indicateurs qui renseignent sur l'effectivité de ce système.

Il s'agit de présenter les résultats sous forme de tableaux, de cartes et de graphiques afin de procéder à leur analyse.

Il s'agit des facteurs liés à l'environnement global du préscolaire et du ménage.

### **IV-1 : Description de l'offre du préscolaire**

L'environnement du préscolaire comporte trois dimensions : les structures, les infrastructures et les populations du préscolaire.

#### **1) Les structures du préscolaire au Gabon**

Elles tiennent compte aussi bien de la répartition spatiale des structures du public, du privé laïc et du privé laïc confessionnel que de la qualité de ces structures.

##### **a)Le nombre de centre d'accueil de la petite enfance**

Les établissements d'accueil de la petite enfance sont généralement sous la tutelle du Ministère de la Santé et de Prévoyance Sociale et du Ministère de l'Education Nationale. Mais depuis quelques années d'autres administrations publiques ouvrent ces genres de centres pour accueillir principalement les enfants de leurs agents. Le tableau 6 suivant illustre de leur présence et des différents niveaux d'accueil de la petite enfance pour cette année scolaire 2014-2015.

**Tableau 6 : type d'établissement préscolaire par ministère de tutelle**

	Crèches	Petites sections	Moyennes sections	Grandes sections
<b>MEN</b>	333	713	843	836
<b>MSPS</b>	40	62	59	58
<b>MD</b>	2	5	6	6
<b>MI</b>	4	9	9	9
<b>Total</b>	379	789	917	909

**b) La répartition spatiale des structures du préscolaire**

Les résultats de la collecte des données montrent dans le tableau 6, l'existence au Gabon en 2015 de 1007 structures préscolaires tout ordre d'enseignement confondu avec une prédominance du Privé laïc (55,4%) suivi du secteur public (34,5%). Ces données sont mieux visibles sur la carte 1. En effet, la répartition spatiale des structures du préscolaire montre une faible couverture des régions situées sur un axe vertical allant de l'Est vers le Sud-ouest du pays. Dans toute cette partie, le nombre de structure n'atteigne pas 50 établissements préscolaires quel que soit l'ordre d'enseignement. Les provinces du Woleu-Ntem et du Haut-Ogooué renferment chacune moins de 100 structures préscolaires.

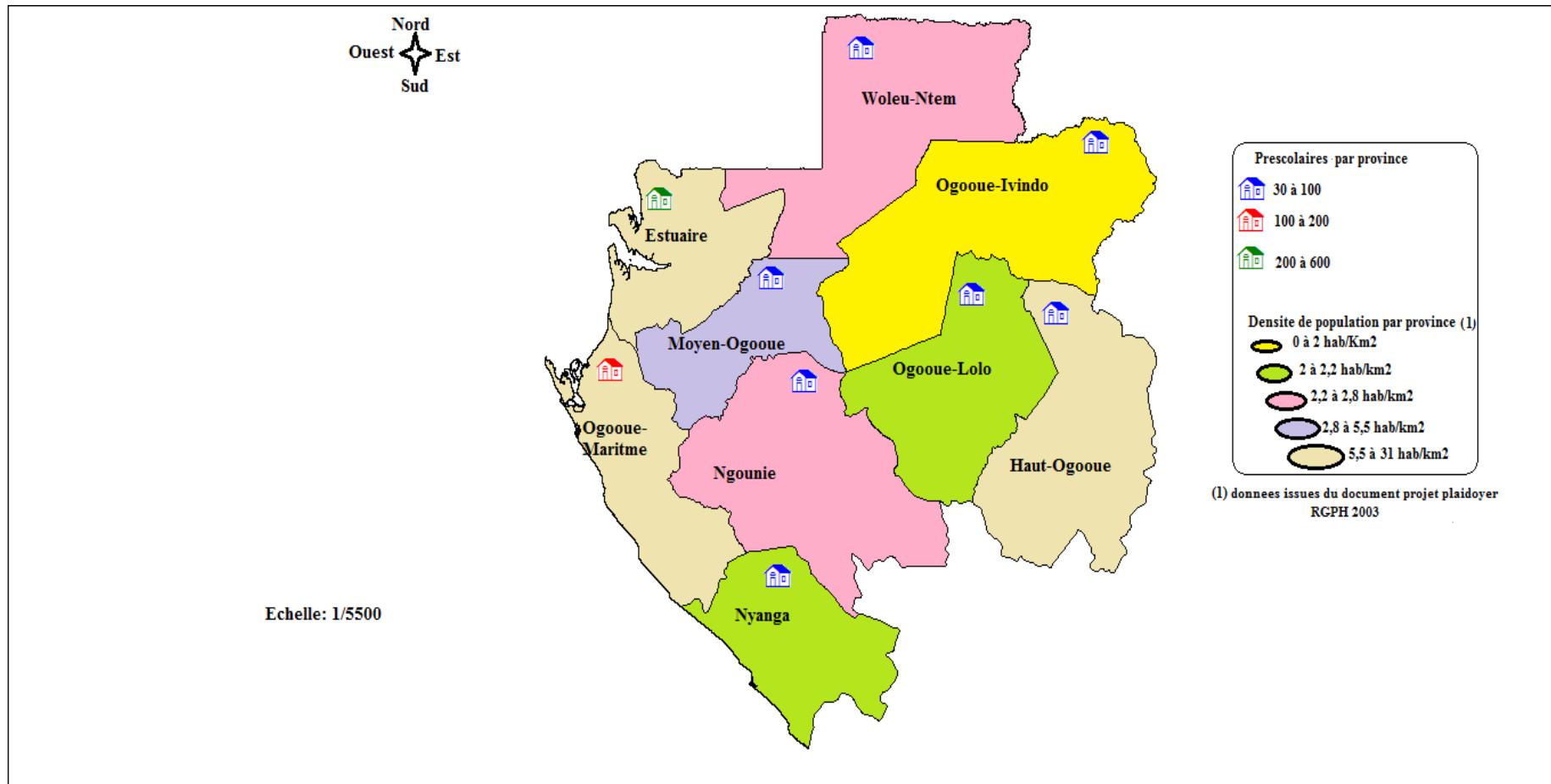
**Tableau 7 : répartition des préscolaire par province et selon les ordres d'enseignement**

Province	Public	Prive laïc	Privé confessionnel	Total préscolaires
<b>Estuaire</b>	79	406	46	531
<b>Haut Ogooué</b>	49	38	7	94
<b>Moyen Ogooué</b>	23	13	7	43
<b>Ngounié</b>	35	6	6	47
<b>Nyanga</b>	29	1	2	32
<b>Ogooué Ivindo</b>	37	1	6	44
<b>Ogooué lolo</b>	30	3	2	35
<b>Ogooué maritime</b>	28	76	3	107
<b>Woleu-Ntem</b>	38	14	21	73
<b>Total</b>	348	558	105	1007

L'inadéquation entre la dispersion de la population et le rayonnement territorial des établissements scolaires est donc un facteur de baisse de la population scolaire (THEGHO, 1999). La carte 1 donne une vue panoramique de l'étalement des établissements préscolaires sur le territoire national. L'usage des icônes de diverses couleurs permet de classer les provinces selon le nombre de préscolaires. Deux provinces renferment 63% des établissements du préscolaire : l'Estuaire avec 531 préscolaires et l'Ogooué Maritime avec 107 établissements sur un total de 1007 établissements dénombrés. Globalement, les zones de

faibles densités sont les moins bien lotis en établissements préscolaires. Cette situation a pour conséquence l'impossibilité pour beaucoup des enfants d'accéder à un préscolaire en dépit de la volonté des pouvoirs publics de généraliser cet enseignement sur tout le territoire national.

La densité de la population mis en rapport avec le nombre d'établissement préscolaire fait donc ressortir qu'un nombre d'enfants ne peuvent pas accéder à des préscolaire à causes entre autre de la distance entre leur ménage et le préscolaire et du manque de structures d'accueil.



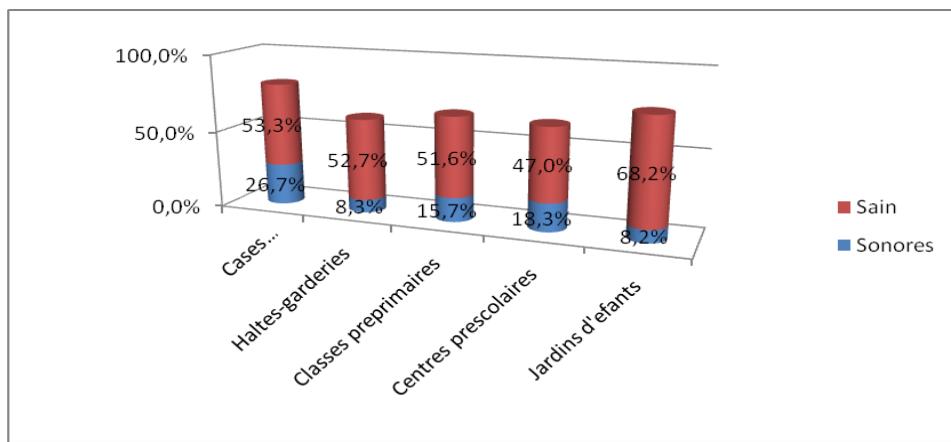
**Carte 1 :** répartition des préscolaires par province

## 2) Les caractéristiques des structures des préscolaires

Il s'agit de s'intéresser à l'environnement d'implantation du préscolaire, à l'existence de clôture, à la nature des murs, des sols, et des toits des structures.

### a) Environnement d'implantation du préscolaire

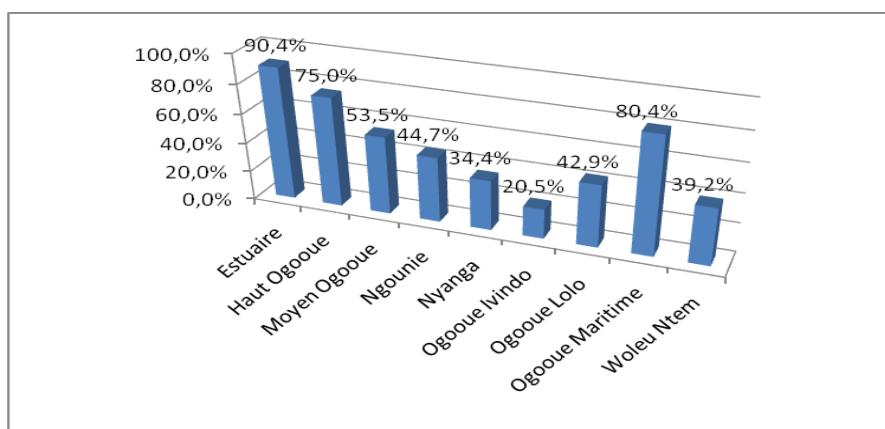
La majorité des structures préscolaires du pays sont implantées dans un environnement sain (salubre et sans danger) à plus de 50%, sauf pour le centres d'éducation préscolaires dont plus de la moitié sont situés dans un environnement malsain. Parallèlement, Il apparaît que 26,7% des cases communautaires sont exposées à des pollutions sonores (**Graphique 2**).



**Graphique 2 : Environnement d'implantation des prescolaires**

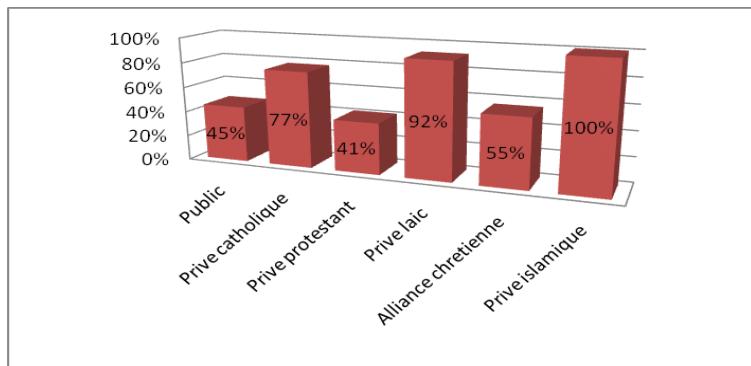
### b) Existence de clôture

Dans le **Graphique 3**, les établissements préscolaires de cinq provinces manquent suffisamment de clôture. Il n'y a que 44,7% dans la Ngounie, 34,4% dans la Nyanga, 20,5% dans l'Ogooué Ivindo, 42,9% dans l'Ogooué Lolo et 39,2% dans le Woleu Ntem qui en possèdent.



**Graphique 3 : Clôture de préscolaires par province**

Sur un autre angle, les préscolaires du public et du privé protestant n'ont de clôture respectivement qu'à 45% et à 41% (**Graphique 4**).



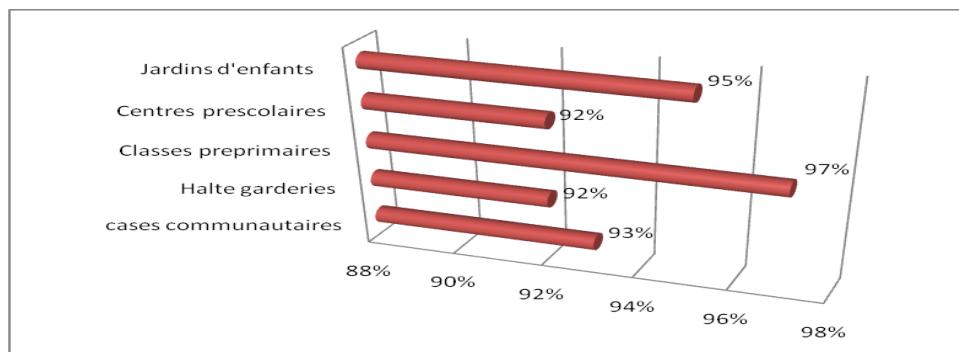
**Graphique 4 :** Clôture par ordre d'enseignement

#### c) La nature des murs, des sols et des toits des salles

Globalement, les murs des préscolaires au Gabon sont à plus de 80% en parpaings. Les sols sont aussi à plus de 70% en ciment. Enfin, les toits des préscolaires sont en tôle à plus de 80% pour toutes les provinces (voir annexe).

#### d) Rampes pour enfants handicapés

Dans tous les préscolaires du Gabon, plus de 90% d'entre eux ne possèdent pas de rampes pour faciliter la mobilité des élèves ayant un handicap moteur.



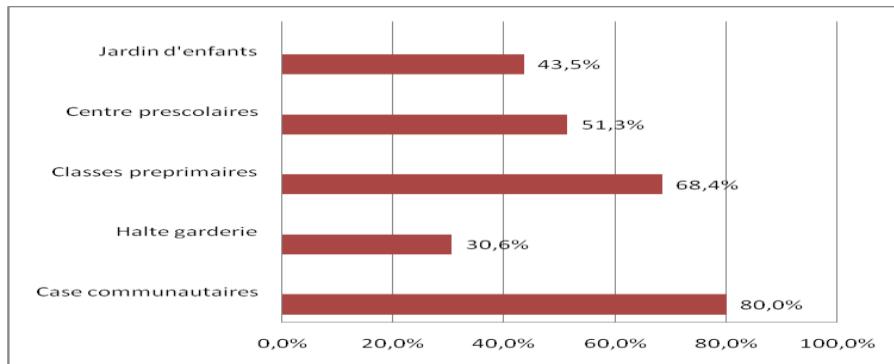
**Graphique 5 : absence de rampes pour enfants handicapés**

### 3) Les infrastructures du préscolaire

Elles portent sur les salles fonctionnelles, les mobiliers et les infrastructures hygiène-sanitaires.

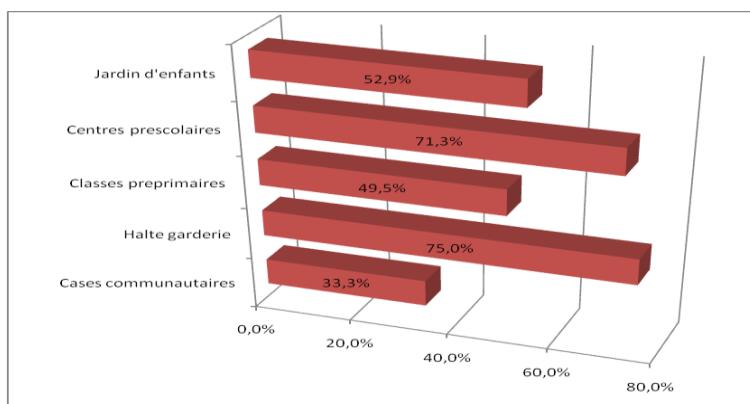
### a) Les salles diverses

Elles concernent les salles de jeu et d'éveil, les salles de repos et les préaux. Dans le graphique 6, le manque de salles de repos concerne 80% des cases communautaires, 68,8% des classes pré primaires et 51,3% des centres d'éducation préscolaire tandis que 60,4% des haltes garderies possèdent une salle de repos.



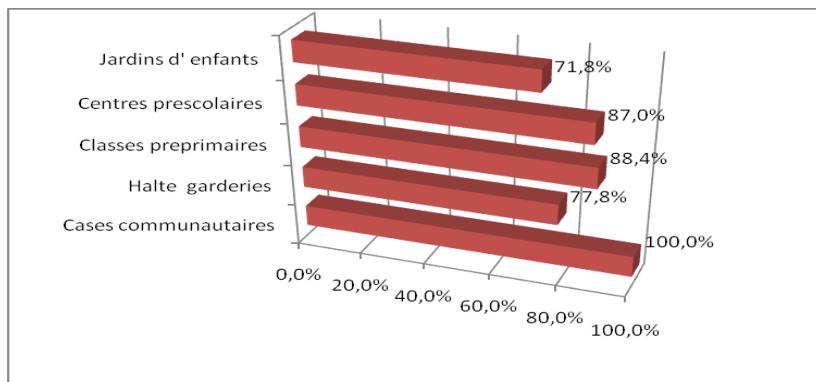
**Graphique 6 : le manque de salles de repos par type de préscolaires**

La situation du graphique 7 montre d'une part que 33,3% et 49,5% respectivement des cases communautaires et des écoles avec des classes pré primaire possèdent un préau. Alors que d'autre part, 75% des haltes garderies, 71,3% des centres préscolaires et 52,9% des jardins d'enfants en possèdent.



**Graphique 7 : Présence d'un préau dans le préscolaire**

Le graphique 8 montre que plusieurs établissements préscolaires ne possèdent pas de salles d'éveil et jeu. Ainsi, 100% des cases communautaires et plus de 70% de chacune de toutes les autres institutions d'éducation de la petite enfance ne possèdent ce genre de salle.



**Graphique 8:** le déficits en salles de jeu ou éveil dans les préscolaires

### b) Les mobiliers de classes

Les mobiliers regroupent tous les supports de travail tels que l'ensemble chaises et tables pour enfant, le bureau de l'enseignant, l'armoire fonctionnelle et le meuble de rangement. Il est important de mettre un accent sur l'existence de ceux-ci et sur leur adaptation à la petite enfance. Ainsi, 60,0% des cases communautaires, 57,4% des Centres d'Education préscolaire, 52,8% des Halte-garderie et 52% des classes pré primaires ne possèdent pas d'armoires fonctionnelles (Graphique 9). Dans le même ordre de chose, presque tous les types de préscolaires prés cités ont près de 60% des salles équipées en meubles de rangement ; seules les cases communautaires ont 53,3% de meubles de rangement (Graphique 10).

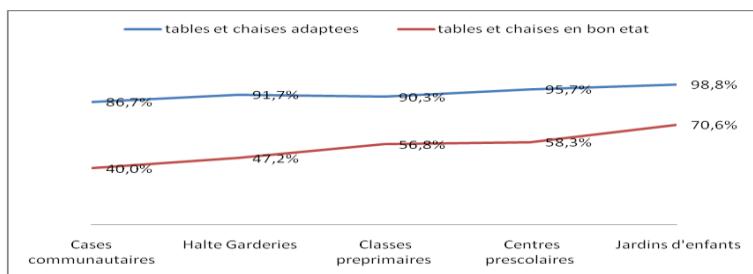


**Graphique 9:** Préscolaires sans armoires fonctionnelles



**Graphique 10 :** Préscolaires sans meubles de rangement

Le **graphique 11** met en parallèle l'existence et l'adaptabilité à la taille de l'enfant des ensembles chaise et tables dans les préscolaire au Gabon. Ainsi, aux extrémités des courbes, les cases communautaires sont les structures ayant le moins de chaises et tables en bon état (40%) et les moins adaptés (86,7%). Par contre, à l'autre extrémité, les centres d'éducation préscolaires possèdent à 70,6% des chaises et tables en bon état dont 98,8% sont adaptés. Enfin, au centre de ces courbes se trouvent les Haltes garderies et les classes pré primaire qui ont respectivement 47,2% et 56,8% des chaises et tables en bon état et parmi celles-ci 91,7% et 90,3% sont adaptées à la taille des enfants.



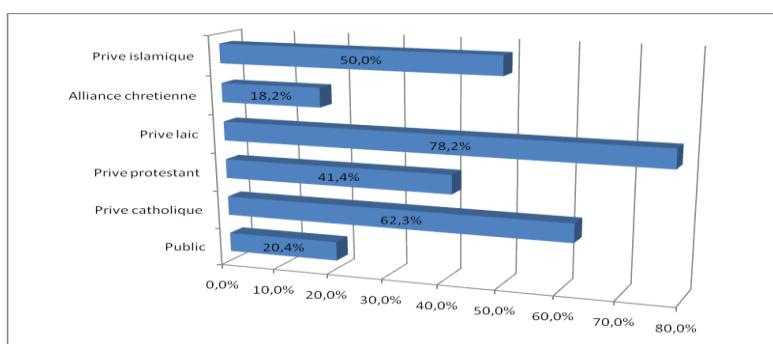
**Graphique 11: Existence et qualité des chaises et tables des préscolaires**

### 3) Les infrastructures de santé et d'hygiène

L'épanouissement des enfants dans les structures d'accueil et d'éducation nécessite l'existence d'un minimum d'infrastructures de santé et d'hygiène. En considérant tous les types de préscolaires, il n'existe au niveau national que 72 préscolaires sur 961 enquêtés soit 7,41% qui ont une infirmerie fonctionnelle.

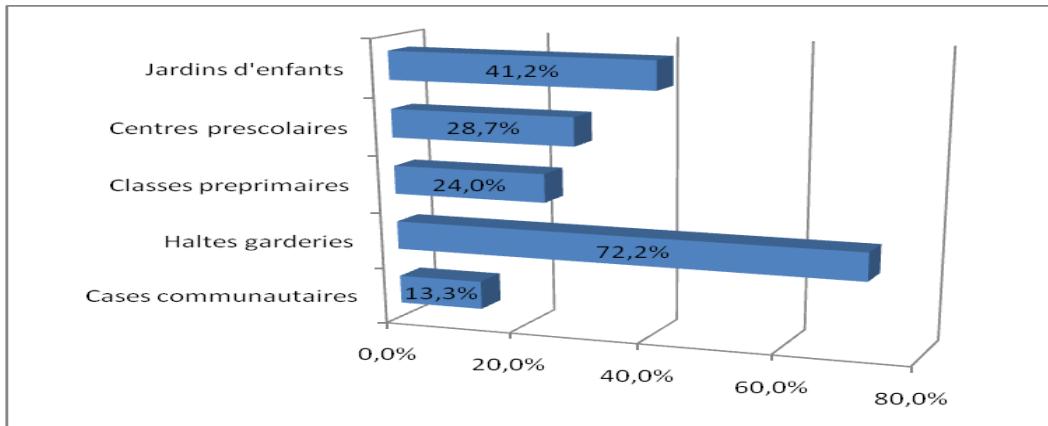
Cependant, les établissements préscolaires du privé laïc, du privé catholique et privé islamique ont une armoire à pharmacie à plus de 50%.

Malheureusement, les préscolaires du public, de l'alliance chrétienne et les privés protestants de l'église évangélique n'en possèdent respectivement que 20,4%, 18,2% et 41,4%.



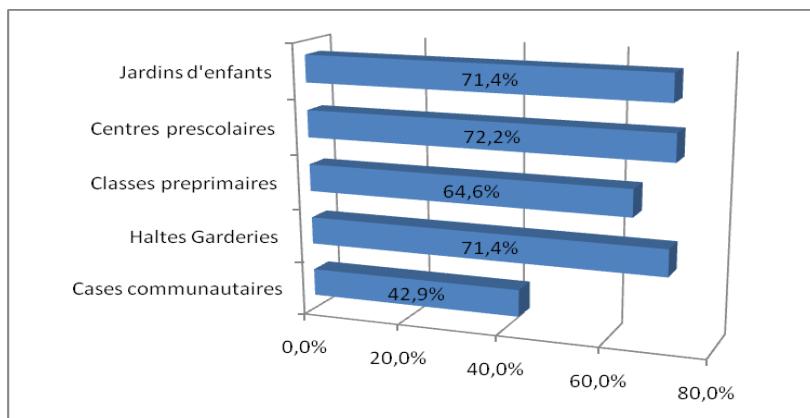
**Graphique 12 : Presence d'armoire à pharmacie**

Dans le graphique 13, la présence de cantine est rare dans les préscolaires tels que les cases communautaires (13,3%), les classes préprimaires du public (24%), les centres d'éducation préscolaire (28,7%) et les Jardins d'enfants. Seuls 72,2% des haltes garderies possèdent une cantine.



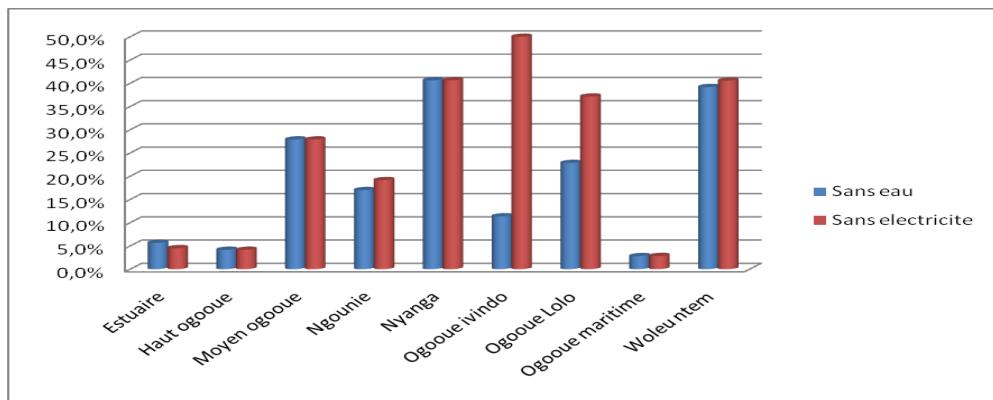
**Graphique 13 : Présence de cantine**

Le graphique 14 ci-dessous montre que 42,9% des cases communautaires dans le pays ont des lieux d'aisance non adaptés à la petite enfance. Par contre, près de 30% des autres types de préscolaires n'ont pas de lieux d'aisance adaptés.



**Graphique 14 : Lieux d'aisance adaptés aux enfants**

Dans le graphique 15, il ressort que les provinces où il manque le plus à la fois de l'eau et de l'électricité dans les préscolaires sont celles de la Nyanga (40,6% et 40,6%), du Woleu-Ntem (39,2% et 40,5%) et du Moyen Ogooué (27,9% et 27,9%). Mais l'Ogooué Ivindo est la province où il manque de l'électricité à 50% dans les préscolaires.



**Graphique 15 :** absence d'eau et d'électricité dans les préscolaires

#### 4) Les populations du préscolaire

Il s'agit de renseigner sur les acteurs du préscolaire à savoir les enseignants et les élèves. Le tableau 7 donne une vue globale de toutes ces catégories de population dans chaque province. Il donne les indicateurs qui renseignent sur le pourcentage des élèves inscrits dans un préscolaire sur la population scolarisable au regard de la législation (Loi 21/11 sur les Etats Généraux de l'éducation et de la formation).

##### a) Les indicateurs sur les populations du préscolaire

Le tableau 8 présente d'une part l'effectif des apprenants des préscolaires public et privé selon les sexes dans les différentes provinces du pays ; d'autre part il présente le taux de préscolarisation brut (WAKAM, 2007) indiquant le niveau de couverture par le système d'éducation au préscolaire. Celui-ci se calcule en rapportant les effectifs scolarisés aux populations scolarisables. De la même manière, le tableau 7 présente l'effectif du personnel d'encadrement et selon le sexe ; ceci permet donc de calculer l'indicateur sur le nombre d'élèves par enseignant c'est-à-dire le ratio élèves/enseignant dans chaque province. Globalement, le taux de préscolarisation brut ou le taux brut de scolarisation (TBS) au préscolaire est de 64% au Gabon. Il est plus élevé à l'Estuaire et à l'Ogooué Maritime respectivement 76% et 74% ; il est inférieur à 50% dans les provinces : Haut Ogooué ; Moyen Ogooué ; Ogooué Ivindo ; Ogooué Lolo et Woleu Ntem.

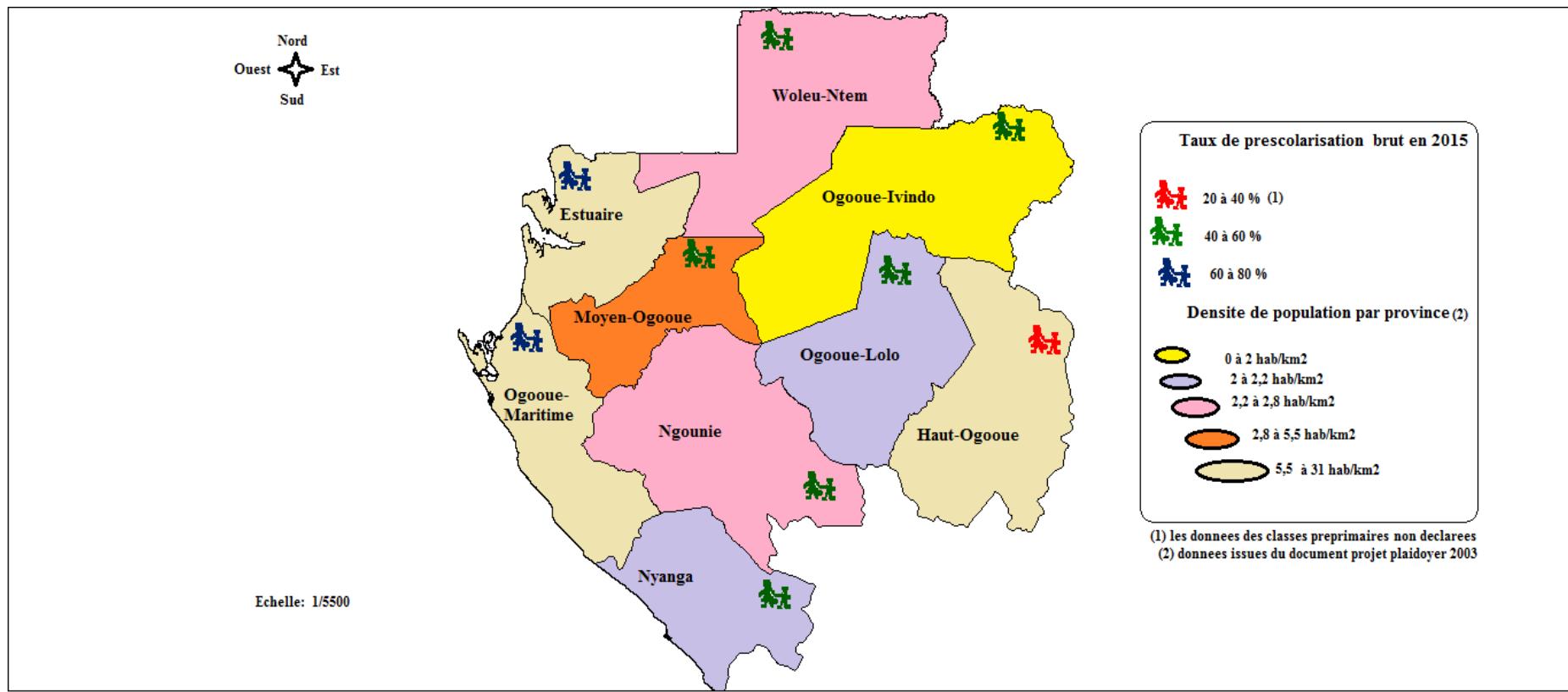
**Tableau 8 : les indicateurs sur la population du préscolaire par province du Gabon en 2015**

	Estuaire	Haut Ogooué	Moyen Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué Ivindo	Ogooué Lolo	Ogooué Maritime	Woleu Ntem	Ensemble
<b>Elèves garçons</b>	24956	2553	1243	1535	1055	1113	1021	4833	1940	40249
<b>Elèves filles</b>	25040	2434	1258	1633	1003	1203	1043	4902	1545	40061
<b>Total élèves</b>	49996	4987	2501	3168	2058	2316	2064	9735	3485	80310
<b>Population de 3 à 5ans(1)</b>	65401	12966	5297	6950	3863	5288	4921	13163	8198	126045
<b>Taux de préscolarisation brut</b>	76%	38% (2)	47%	46%	53%	44%	42%	74%	43%	64%
<b>Enseignants Femmes</b>	3091	220	158	204	141	103	72	514	223	4736
<b>Enseignants Hommes</b>	105	33	0	12	14	12	18	25	24	257
<b>Total enseignants</b>	3196	253	158	216	155	115	90	539	247	4993
<b>ratio Elèves/enseignants</b>	16	20	16	15	13	20	23	18	14	16

(1) Données obtenues après projection des données du RGPH 2003

(2) Données des établissements publics non fournies

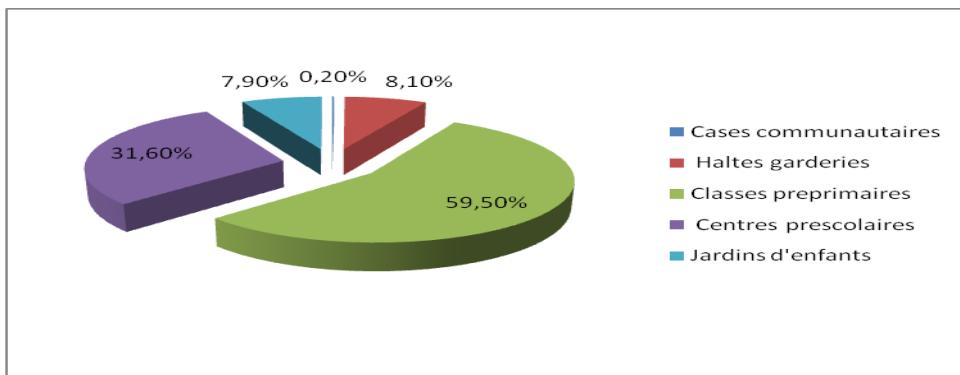
**La carte 2** permet de voir la participation sur tout le territoire national des jeunes enfants de 3 à 6 ans. En effet, avec une faible densité de population il ressort que les localités de l'intérieur sont celles où l'accès au préscolaires est le plus problématique pour les enfants de moins de cinq ans. Cet éparpillement spatiale des ménages est un handicap pour les jeunes enfants quant on prend en compte les difficultés de transport d'un coin à un autre des localités.



**Carte 2 :** taux de préscolarisation par densité de population

## b) la situation des élèves vulnérables

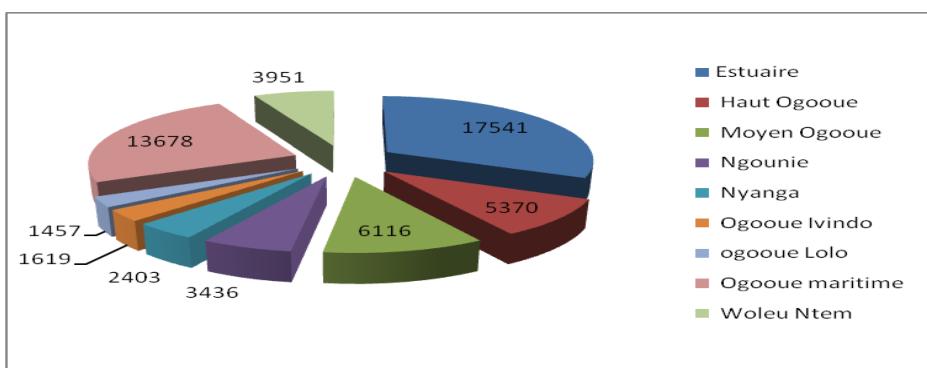
Cette opération de cartographie dans sa phase de collecte de données sur tout le territoire national révèle l'existence de 583 jeunes enfants ayant un handicap qui sont inscrit dans les différents types de préscolaire. C'est ainsi que 59,5% de ces enfants ayant un handicap fréquentent une classe pré primaire du public au Ministère de l'Education Nationale (MEN). Ils représentent 31,60% dans les Centre d'éducation préscolaire sous tutelle du Ministère de la Prévoyance Sociale (MPS).



**Graphique 16 :** Elèves handicapés par type de pré-primaire

## 5) Les frais mensuels de pré scolarité

Les frais mensuels du préscolaire sont presque gratuits dans le public car les parents ne déboursant qu'une petite somme comme frais d'écolage en début d'année. Globalement les frais mensuels du préscolaire sont plus élevés dans le privé. Ainsi, L'Estuaire et l'Ogooué Maritime ont les moyennes fortes de frais mensuels du préscolaire respectivement 17.541Fcfa et 13.678Fcfa. On constate que plus une province a moins de préscolaires privés plus les frais mensuels de scolarité sont faibles.



**Graphique 17 :** montant des frais mensuels par province

## IV-2 les facteurs de la Demande en préscolaires des ménages

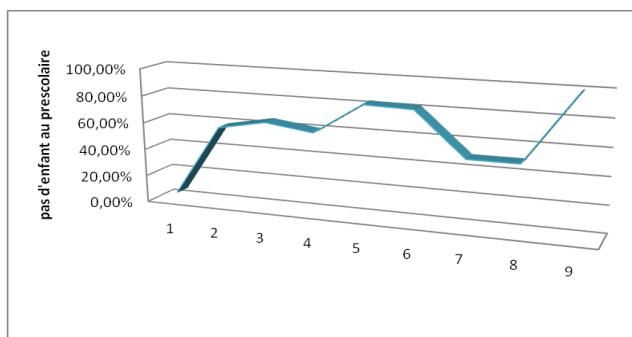
Les paragraphes précédents ont fait ressortir un certain nombre de manquements du côté de l'offre aussi bien au niveau des structures, des infrastructures qu'au niveau du personnel d'encadrement. La demande d'éducation pour cette couche de population mérite d'être examinée afin d'y déceler les facteurs explicatifs. L'échantillon servant à cette étude a donné un total de 346 ménages (cf. annexes pour le plan de sondage). Sur ces 346 ménages interrogés, 60,2% d'entre eux ont au moins un enfant de moins de six (6) qui ne fréquente pas un pré primaire. Les paragraphes suivant vont essayer d'exposer d'une part, les facteurs socio démographiques de différentiations des attitudes des ménages et d'autre part, les facteurs intrinsèques et extrinsèques de la non préscolarisation des enfants de moins de six ans.

### 1) Les facteurs socio démographiques des ménages et la préscolarisation

Les analyses suivantes vont ressortir certaines évidences sur le rôle que des caractéristiques socio démographiques peuvent avoir sur les comportements des ménages face à la préscolarisation des enfants.

#### a) L'impact de la taille du ménage

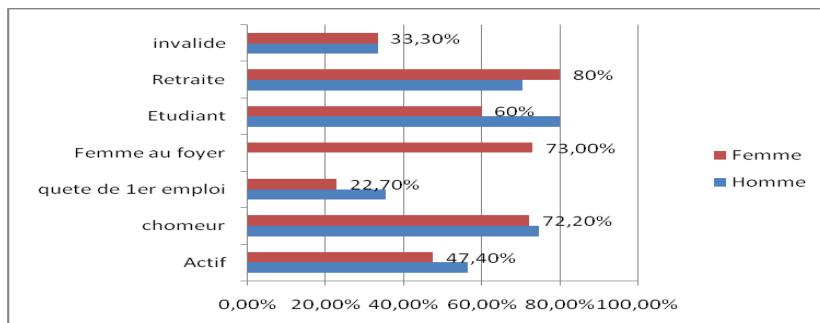
Un enfant de moins de six ans a plus de chance de fréquenter un préscolaire lorsqu'il appartient à un ménage ayant moins de quatre enfants de moins de six ans que celui ayant au moins cinq enfants.



**Graphique 18** : impact du nombre d'enfant de moins de 6ans

#### b) attitudes selon la catégorie socioprofessionnelle des parents

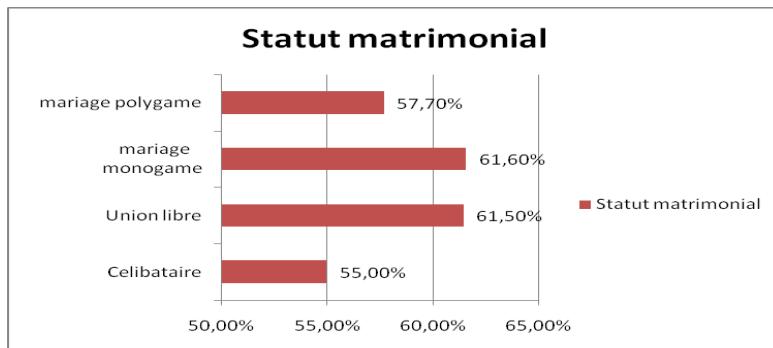
Quatre-vingt pourcent (80%) des femmes à la retraite interrogées ont au moins un enfant de moins de six ans qui ne fréquentent pas le préscolaire. Par contre, les hommes actifs (56,4%) ont un enfant de moins de six ans qui ne va pas au préscolaire. De même, 73% des femmes au foyer interrogées affirment avoir un enfant de moins de six ans qui ne fréquente pas le préscolaire.



**Graphique 19** : impact des caractéristiques socioprofessionnelle

**c) Attitude selon le statut matrimonial du ménage**

Il y a 61,60% des ménages monogamiques où les enfants ne fréquentent pas le préscolaire. A contrario, 57,7% des ménages polygamiques ont un enfant de moins de cinq ans qui ne fréquente pas le préscolaire.

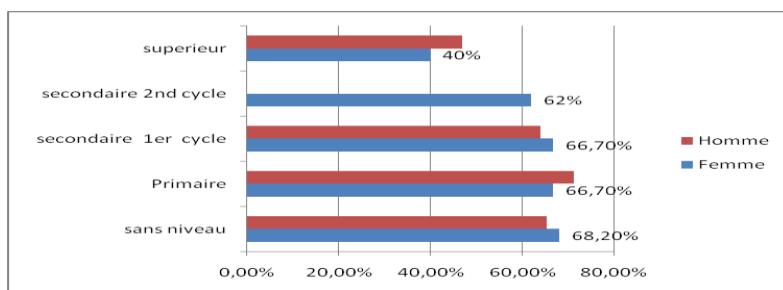


**Graphique 20** : statut matrimonial et préscolaire

**d) Attitude selon le niveau d'études**

Suivant le niveau d'études des parents, ce sont les parents ayant un niveau de l'enseignement supérieur qui ont moins de réticence à amener l'enfant au préscolaire quel que soit le sexe du chef de ménage.

Ainsi 40% seulement des femmes chefs de ménage ayant un niveau d'études supérieurs n'ont pas un enfant de moins de six ans qui ne fréquente pas un préscolaire.



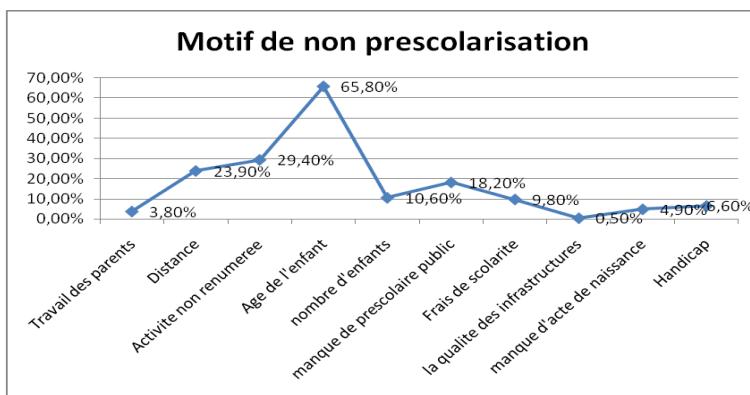
## Graphique 21 : niveau d'études et préscolarisation des enfants

Au-delà des facteurs socio démographique et économiques liés au ménage, une étude des facteurs intrinsèques et extrinsèques aux chefs de ménages face aux réticences de préscolarisés les enfants de moins de cinq (5) ans mérite d'être faite.

### 2) Les facteurs intrinsèques et extrinsèques de la non préscolarisation

Parmi les facteurs explicatifs de non préscolarisation des enfants, l'âge de l'enfant apparaît en premier. Pour 65% des ménages interrogés dans cette enquête l'Age de l'enfant explique la raison pour laquelle les enfants de moins de six (6) ne fréquentent pas un préscolaire. Arrive en deuxième, Le manque d'activité rémunérée des parents (29,40%) suivi de la distance entre le ménage et le préscolaire (23,9%).

En considérant le milieu de résidence des ménages les résultats, de l'analyse montre que 66,7% des résidents en milieu urbain de notre échantillon pensent que l'âge de l'enfant explique la non préscolarisation des enfants contre 64,1% en milieu rural. De même, en milieu urbain 18,4% des enquêtés pensent que la distance du ménage au préscolaire est un facteur expliquant la non préscolarisation des enfants ; ceci est de 34,8% en milieu rural. Enfin, 24% des ménages interrogés affirment en milieu urbain que la non préscolarisation des enfants est due à l'absence d'activité rémunérée des parents. Ce point de vue est de 45,5% en milieu rural.



## Graphique 22 : les raisons de la non prescolarisation

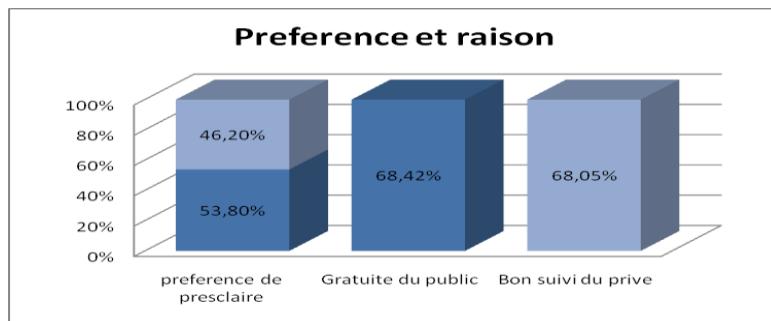
Les statistiques obtenues sur l'échantillon à propos des facteurs explicatifs n'ont de signification que si l'on les soumet à des tests statistiques pour confirmer ou rejeter l'hypothèse 0 selon laquelle il n'existe pas un lien entre l'âge de l'enfant ou la distance ménage au préscolaire ou les parents sans activités rémunérée et la non préscolarisation des enfants de moins de six (6) ans.

Ainsi en appliquant le test de *chi-deux* ( $X^2$ ) permettant la vérification de ces liens dans la population, il en ressort qu'au seuil de signification statistique ou risque de 5% (0,05%) seuls la distance ménage au préscolaire et l'absence d'activité rémunérée des parents avec respectivement 0,015 et 0,027 sont statistiquement significatifs pour affirmer qu'il existe un lien entre ces facteurs et la non préscolarisation au préscolaire des populations gabonaise. Par conséquent, l'âge n'a aucune signification statistique pour expliquer ce phénomène dans la population gabonaise.

### 2-3 Le choix du type de préscolaire

Le Graphique 23 représente la proportion des personnes interrogées ayant de préférence pour les préscolaires publics ou privés en faisant ressortir la proportion de raison expliquant le choix de celles-ci.

Ainsi, parmi les 53,8% des personnes qui préfèrent les préscolaires publics, 68,42% d'entre elles l'ont choisi en raison de la gratuité de la préscolarisation. De même, parmi les 46,2% ayant préféré le privé, 68,05% l'ont fait en raison du bon suivi qu'offre la préscolarité au privé.



**Graphique 23 :** raison de la préférence

## Chapitre V : Synthèses stratégiques des résultats

Les analyses des chapitres précédents ont mis en évidences des facteurs tant internes qu'externes au système préscolaire pouvant l'influencer. Le tableau 9 qui se présente comme une matrice d'analyse permet de synthétiser ces informations pour en définitif proposer des recommandations. L'état de lieux sur la situation de l'offre et la demande a permis de mettre en évidence certaines réalités de la situation du préscolaire au Gabon.

**Tableau 9: matrice d'analyse**

Composante du système préscolaire	Acquis	Faiblesses	Opportunités	Menaces	recommandations
Cadre normatif et politique	La promulgation de la loi d'orientation 21/11 est une avancée pour la préscolarisation universelle des enfants gabonais	L'absence d'un texte pour faire respecter les tranches d'âge qui reviennent à chaque Direction chargées de la petite enfance ventilées entre plusieurs ministères  Inexistence à ce jour d'une école pré primaire sur l'ensemble du territoire national	7,5 milliard de FCFA prévus dans le projet annuel de performance (annexe au projet de loi de finances 2015) en vue de la généralisation du pré primaire	La multiplicité des structures privées sous différentes tutelles ministérielles.	Le gouvernement devrait préciser clairement les compétences des différentes administrations publiques en charge de la petite enfance. Représenter clairement quel tranche d'âge revient aux haltes garderies, aux Centre d'Education préscolaires et les classes pré primaires  Elaborer et diffuser les textes et conventions relatifs à la création et/ou à la restauration des établissements d'enseignement dans le pré-primaire

					Promouvoir l'enseignement relatif à la petite enfance y compris le droit dans les programmes de formation des instituteurs et autres acteurs  Mettre en place un mécanisme de coordination des activités de protection et d'encadrement de la petite enfance
Curricula	Les établissements du public et du privé ont tous les mêmes référentiels édictés par l'IPN pour l'enseignement au pré primaire.  Plus de 50% des personnels administratifs et pédagogiques pensent le curriculum dispensé au Gabon est acceptable.	Le curriculum est calqué sur celui des pays tels le la France ou Sénégal.	Projet d'élaboration de 16 curricula au pré primaire/primaire dans le projet de loi de finances 2015  Le curricula est en écriture du côté de l'IPN.  L'assistance de la coopération japonaise (JICA) dans les échanges des encadreurs pourrait aider à la conception des manuels.	Introduction des pratiques religieuses dans les privés confessionnels.	Au gouvernement de tenir à ses engagements pour le programme du pré primaire tel qu'énoncer dans l'annexe de projet de loi de finances 2015 ; ceci devrait être respecté dans la loi rectificatif du Budget 2015.  Faire produire le matériel didactique de la petite enfance par l'IPN
Offre préscolaire	- Accélération d'ouverture	- 70,6% des	En 2015 plus de 300	Près de 100% des classes	Mener une campagne de

	<p>de pré primaire au public sur tout le territoire national : de <b>351</b> écoles avec pré primaire en 2011-2012 à <b>439</b> en 2014-2015.</p> <p>De même la population préscolarisée au public est passée de <b>17565</b> élèves en 2013 à <b>35818</b> en 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un taux de préscolarisation nationale de 64% en 2015</li> <li>- un ratio national de 16 élèves/enseignant</li> <li>- 48,09% des classes du pré primaire au public ont au moins deux enseignants particulièrement à l'Estuaire</li> <li>-</li> </ul>	<p>préscolaires du public n'ont pas d'armoire à pharmacie a plus forte raison une infirmerie fonctionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plus de 78% des haltes garderies, des classes pré primaires, des CEP manquent de salles de jeu ou d'éveil</li> <li>- 68, 8% des classes pré primaires et 51,3% de CEP manque de salle de Repos ; seules 24,0% des classes pré primaires possèdent une cantine.</li> <li>Plus de la moitié des préscolaires de cinq provinces ne possèdent pas de clôture il s'agit Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué Ivindo, l'Ogooué Lolo et le</li> </ul>	<p>postes budgétaires sont ouverts pour le recrutement des enseignant(e)s ayant le baccalauréat et des enseignant (e) s issus des CFIA sorti (e)s de l'ENIL</p>	<p>pré primaires du public sont localisées dans des écoles primaires où ils jouent dans la même cours de récréation avec des enfants de plus de 8 ans.</p>	<p>mobilisation pour le renforcement et l'extension des écoles maternelles</p> <p>Restaurer et doter les établissements d'enseignement maternel en latrines et toilettes, bibliothèques et en aires des jeux ;</p> <p>Doter les Ecoles préscolaires de kits de santé</p>
--	--	---	---	--	--

		<p>Woleu Ntem.</p> <p>Dans le Woleu Ntem il manque d'électricité à 40,5% et de l'eau de SEEG à 39,2% des préscolaires ; 50% des préscolaires de l'Ogooué Ivindo n'ont pas d'électricité.</p>			
Demande préscolaire	<p>La gratuité du préscolaire est évoquée à 68,42% par les enquêtés comme raison de préférence du public.</p>	<p>60,2% des ménages enquêtés en milieu urbain déclarent avoir au moins un enfant qui ne va pas au préscolaire. Ce taux atteint 59% en milieu rural.</p> <p>Le manque de sérieux dans le suivi des élèves aux préscolaires du public est déploré par la majorité des enquêtés</p>		<p>66,7% en milieu urbain et 64,1% en milieu rural des personnes interrogées pensent que l'âge est une raison de la fréquentation du préscolaire. 34,8% des enquêtés ont affirmé que la distance du préscolaire au ménage explique la non inscription des enfants au pré primaire. L'absence d'activités des parents un frein pour 24% et 40,3% des interrogés respectivement en milieu</p>	<p>Mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations pour les inciter à envoyer leurs enfants.</p> <p>Mener des campagnes d'information et sensibilisation des parents et de la société civile (ONG pouvoirs traditionnels et religieux), sur les conditions de vie et d'apprentissage de la petite enfance ;</p> <p>Promouvoir la création d'associations de parents d'élèves du pré-primaire et des association de défense des droits des enfants</p>

				urbain et rural explique la non préscolarisation.	
--	--	--	--	---	--

## Conclusion

Le système préscolaire au Gabon est en plein développement depuis près de deux décennies notamment dans l'enseignement public. L'accroissement du nombre de classes pré primaires ces trois dernières années en est la preuve. L'accent mis dans le recrutement et la formation des enseignant(e)s dans les Ecoles Normales des Instituteurs (ENI) spécifiquement en est aussi une preuve. Cet intérêt pour le préscolaire se manifeste au niveau de l'augmentation de la demande en particulier dans les grands centres urbains du pays.

En dépit de ces efforts des autorités, des localités de l'intérieur de pays sont dépourvues de structures d'accueil et d'encadrement de la petite enfance en quantité et qualité suffisantes. L'essentiel des structures du préscolaire est concentré au niveau de grands pôles industriels (Libreville, Port Gentil et Franceville/Moanda) qui sont aussi des zones de forte densité. La qualité de l'offre dans les localités dotées de ces structures laisse souvent à désirer notamment dans les classes pré primaires où les apprenants ne jouissent pas de plusieurs commodités nécessaires à leur plein épanouissement. Parallèlement à cette situation, il s'observe un écart criard entre les établissements sous tutelles du ministère de l'éducation nationale et ceux du ministère de la santé et de la prévoyance sociale. A l'intérieur de ces derniers, les structures préscolaires de ses différentes directions présentent des cadres d'accueil aux antipodes : les haltes garderies ont un cadre d'accueil plus épanouissant que les Centres d'Education Préscolaire (CEP).

Un autre aspect important de comparabilité entre les différentes directions du ministère de la prévoyance sociale est l'empietement des domaines de compétence des unes sur les autres. En effet, le constat est qu'à certain endroit, les haltes garderie face à la forte demande de population et les décrépitudes des structures des Centre d'Education Préscolaire ont outrepassé leur domaine. Elles accueillent les enfants de la tranche d'âge de 0 à 5 ans. Les haltes garderies étant dotées de bonnes infrastructures encadrent et éduquent dans les différentes sections sans qu'il y ait un texte réglementaire qui les y autorise.

Face à ces constats, certaines recommandations vont dans le sens des améliorations du système préscolaire notamment en appelant à l'amélioration du cadre de concertation des différents acteurs institutionnels afin d'harmoniser les programmes au niveau des enseignements à chaque section du préscolaire. Pour ce faire, un strict respect des textes législatifs et réglementaires devrait être observé par les trois principales directions (Direction de l'enseignement pré primaire, Direction Générale de la Famille, Direction Générale des

Affaires Sociales). L'objectif visé par cette initiative est d'assurer une uniformité de profil à la sortie du système préscolaire ; mais il devrait permettre de créer une sorte de guichet unique pour la délivrance des autorisations d'ouverture des préscolaires privés. Car ces derniers sur le terrain ont montré des documents d'ouverture obtenus auprès de différentes administrations publiques.

De la même manière une concertation avec les autorités sanitaires devrait permettre de juguler les insuffisances de la prise en charge sanitaire de jeunes enfants. Un système périodique de contrôle sanitaire devrait être développé notamment dans les zones rurales.

Un dernier maillon très important du système préscolaire est la communauté ou du moins le ménage. En effet, l'absence d'engouement observé dans certaines régions pour envoyer l'enfant au préscolaire se fondent sur la perception de l'âge. La distance entre le ménage et le préscolaire constitue un obstacle pour la non fréquentation du préscolaire par les enfants, notamment en milieu rural. Il en est de même de l'existence d'une activité rémunérée des parents.

Les résultats obtenus au niveau des ménages corroborent ceux obtenus dans l'analyse des structures préscolaires où ces dernières sont très dispersées en tenant compte de la faiblesse de la densité des population sur tout le territoire et du taux de préscolarisation inférieur à 50% dans cette région. Il faudrait qu'en même temps que l'Etat intensifie la création et l'équipement des salles de classes pré primaires que des activités de sensibilisation des communautés/ménages y soient menées.

## **Bibliographie**

### **Références primaires**

- CHARTIER et GENEIX (2006), Les pédagogies de la petite enfance, Paris
- FISHER et al, Manuel de recherche opérationnelle en matière de planification familiale, seconde édition, New York
- LOENZIEN et YANA (2006), Les approches qualitatives dans les études de population, éditions des archives contemporaines, Paris
- NGUEMA ANGO, J-M (2010), Le monitorat à l'école élémentaire gabonaise, de la colonisation à 2007 : fondements sociaux et questions de compétence et d'efficacité pédagogiques des moniteurs, Thèse de Doctorat, Paris
- RUZIBIZA et KANE (2000), Manuel Générique de formation des formateurs aux politiques et programmes de population, Dakar
- TCHEGHO Jean-Marie (1999), Traité de démographie scolaire, édition DEMOS, Yaoundé
- WAKAM Jean (2007), cours de démographie scolaire, IFORD, Université de Yaoundé II
  
- ATTA K. Y. G et KOUAME K. P. (2012) Formation des enseignants du préscolaire ivoirien et pratiques enseignantes relatives à la conception des projets d'enseignement. Une étude de cas sur l'activité de perception de la couleur jaune dans trois classes de petite section. In Dorier J.-L., Coutat S. (Eds.) *Enseignement des mathématiques et contrat social : enjeux et défis pour le 21<sup>e</sup> siècle – Actes du colloque EMF2012* (GT2, pp. 280- 291).

### **Lois et règlements**

- Loi Constitutionnelle n°1/61 du 21 Février 1961 portant Constitution de la République Gabonaise et les textes modificatifs subséquents
- Loi 16/66 du 9 Août 1966 portant organisation générale de l'enseignement en République Gabonaise
- Loi n°10/84 du 30 juillet 1984 portant définition et organisation générale de l'éducation préscolaire
- Décret n° 00393/PR/MENJSL/MEF portant création de l'enseignement Normal
- Décret n°0000873 du 17 Novembre 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE)
- Décret n° 000081/PR/MASCNSS fixant les modalités d'application de la loi n° 10/84 du 30 juillet 1984 portant définition et organisation générale de l'Education Préscolaire
- Décret n°000013/PR/MFPP du 07 Janvier 2002 portant attributions et organisation du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme

- Loi n° 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche
- Décret n° 632/PR/MENESRSI du 10 Aout 2010 portant attribution et organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieure, de la Recherche scientifique et de l'innovation
- Décret n° 0191/PR/MEAS du 22 Mai 2012 portant mise en place d'une matrice des Indicateurs de Protection de l'Enfant
- Arrêté n° 2089/PM/MFPEPF portant création et fonctionnement des Haltes garderies

## Documents et rapports

- COMED (Communication pour l'Education et le Développement) (2001), Les principaux Indicateurs de l'Education, atelier de formation en statistiques pour journalistes spécialistes des questions de l'éducation, Dakar
- Commission Nationale Gabonaise pour l'UNESCO(2000), réforme des systèmes éducatifs et réformes curriculaires : situation dans les états africains au sud du Sahara, Libreville
- Ministère de l'Education Nationale, DGSPP(2012), Questionnaire statistique annuel (enseignement pré primaire), Libreville
- Ministère de L'habitat, du Logement, de L'urbanisme, de L'environnement et du Développement Durable (2011), Etude Diagnostique pour l'Elaboration d'une Stratégie Nationale D'habitat et de Développement Urbain Au Gabon (version provisoire), Libreville
- Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, DPED (2010), Protection de l'Enfant en Cote d'Ivoire : Cartographie et Analyse du Système, Abidjan
- Ministère de la Sante, des Affaires Sociales, de la solidarité et de la Famille, DGF (2010), Etude sur les violences faites aux enfants au Gabon : quelles implications pour la protection de l'enfant ? Libreville
- Rapport d'état du système éducatif national camerounais
- République du Sénégal (2013), le Sénégal que nous voulons (rapport des consultations nationales sur l'agenda de développement post 2015), Dakar
- République de Cote d'Ivoire (2011), Rapport d'Etat sur le Système Educatif National, comprendre les forces et les faiblesses du système pour identifier les bases d'une politique nouvelle, Abidjan
- République du Cameroun, Institut National de la Statistique (2009), Tableau de Bord Social sur la Situation des Enfants et des Femmes Au Cameroun (Tbs 3), Troisième édition, Yaoundé
- République Gabonaise (2015), Projet annuel de performance, mission ministérielle éducation nationale enseignement technique et professionnel, Libreville
- République Gabonaise, Ministère de l'Education Nationale (2002), Plan d'Action National Education pour Tous (suivi de Dakar), Libreville

- Ministère des Droits Humains, de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger, DGDH (2013), Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CDE), Libreville

Annexes :



Centre d'éducation préscolaire de Lambaréne



avec classes de pre primaires

Ecole publique communale A de Tchibanga

### 1) Test t de signification des résultats obtenus

Les analyses croisees precedentes font apparaitre l'existence d'un lien entre l'age, la distance du menage au prescolaire et l'occupation. Cependant, l'application du test de comparaison des moyennes fait apparaitre au seuil de confiance de 5%

variables	Milieu de résidence	effectif	Moyenne	Ecart -type
L'âge de l'enfant	Urbain	129	1,33	0,473
	Rural	64	1,36	0,484
Distance maison au préscolaire	Urbain	136	1,82	0,389
	Rural	69	1,65	0,480
Occupation professionnelle	Urbain	124	1,95	0,250
	Rural	62	2	0,000

Test d'échantillons indépendants

Variables	T	ddl	Signification (bilatérale)
Enfant	-0,355	123,372	0,723
Distance maison au préscolaire	2,633	203	0,009
Occupation professionnelle	-1,520	184	0,130







Matrice d'analyse des guides d'entretien

THEME	REPONSES	DIRECTION EDUCATIO	DIRECTION AFFAIRE SOC	INSPECTI ON EDUATIO N	RESPO CEP	RES FAMILLE	DIRECTEUR ECOLE	total
Connaissance système préscolaire	Généralisation des pré primaires	+++---+ (4+) - (4-)	+-----+ - (7-) (2+)	++-++ + (4+)	+ +-- + (4+)	+--- -- (5-)	- ---- (5-)	(14+) (21-)
	Absence des parents	----- (8-)	-----+-- (8-)	----- (6-)	- - --- - (6-)	- - --- -	- - --- (4-)	(32-)
	Absence de structure MEN	- + - + - +-- (5-) (3+)	----- (9-)	- + --- (5-)	- - + -- + (5-)	- + --- -	- - --- (5-)	(7+) (28-)

	Manque de personnels formés au MSPS/Mairie/Privés	- - - + + (6-) (2+)	- - - + (7-)	+ + - + - (3+) (3-)	+ - + - + (3-) (3+)	- - - + + (4-) (2+)	- - - (5-)	(11-) (7+)
Connaissances législatives préscolaire(	Loi 10/84	- - - + - + (4-) (2+)	- + + + - + (4+) (2-)	- - - - (5-)	+ - - (2+)+ + (3-)	+ - - - + - (2+)	+ -	(11+) (15-)
	Loi 21/11	- + + + - +	- - - + + +	- - - - +	- - - - + -	+ - - - -	- -	(10+) (22-)
	Loi 16/66	- - - - (6-)	- + - + + - (3-) (3+)	- - - - (6-)	- + - - - (5-)	- - - - (6-)- -	+ -	(21-) (5+)
Insuffisances pédagogiques	Absence de formation		+ - - - + - (- 6) (2+)	+ + - - + + (4+)	+ + + + - + (5+)	- - - (3-)+ + (2+)	- - + (2 -)	- (11 +) (11 -)
	Niveau de recrutement faible	++	- - - - + + - (6+ )	- + - - + + (2+)	- + - - + (4- )- (2+)	- - - - + (6-)	- + - (2-)	(11+) (21-)

	Non respect des directives de l'IPN	++	- - + + - - (5+ )	++ - + - - (3+) (3-)	- - + + - (4-)	- + + - - + (3+) (3-)	- + -	(14 +) (15 -)
Egalité curricula élève	Introduction Education religieuse	- - - - - (8- )	- - - - - (7- )	+ - - - - (5-)	- - - + - - (4-)	- - - - - - (6-)	- - - (3-)	(33-) (2+)
Egalité curricula enseignant	Faciliter l'entrée primaire	++ + - + - + - (5+)	- - - + + - (5-)	+ + - - - (4-)	- - - + - - (5-)	+ - - - - (5-)	- - - (3-)	(11 +) (21 -)
Curricula contextualiser	- oui	+ - + + - + + - (5+)	- - - + + + - (3+ ) (4-)	- + + + --	+ + + - + - (4+)	- + + - -- (4- )	+ + - + (3+)	(17+) (17-)
	- programmes étrangers	+ - + + - - + - (4+) (4-)	- - - + - - - (6-)	+ + - + + + (5+)	- - - + + - (4-) (2+)	- - - - - - (6-)	+ - - (1+)	(13+) (22-)

Pluralité des acteurs	Bonne chose	- + - + + - (3+)	+ - - + + (3+)	- - -	+ + - - - (4-)	- - - + -	+ - +	(11+) (20-)
	Un contrôle par les IPN	- - + - + -	- - - - - - (6-)	- - - -	- - - - + - (5-)	- - + - - - (5-)	- +	- (6+) (2 5-)
	Désordre	- + + + - + (4+) (2-)	- + + ++ + (5+ )	- + + + -- -	- - + - + - (4-) (2+)	- + - - + + + (4+)	- +	(17 +) (15 -)

La qualité des salles s'apprécie le plus souvent au travers des matériaux de construction qui sont de résistance très variable. Il s'agit essentiellement de s'intéresser à la nature des murs, du toit et des sols des salles de classes fréquentées par la petite enfance.

a) Le nombre d'établissements préscolaire selon Répartitions des établissements préscolaires au Gabon par ordre d'enseignement

L'opération de collecte de données du préscolaire sur l'étendue du territoire donne un total de

- Taux brut de préscolarisé par province

a) taux bruts de préscolarisée

b)

L'encadrée suivant résume les personnes-clés interviewer.

**Tableau 4 :** type d'évaluation par catégorie cible

<b>Catégorie-cible</b>	<b>Type d'évaluation</b>
1 La Direction des Enseignements et de la Pédagogie (DEP) La Direction de l'Institut pédagogique national (IPN) L'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) L'Inspection du Préscolaire (IP) Inspecteur Délégué d'Académie (IDA) Pédagogiques du Primaire (IPP) Conseillers Pédagogiques du Primaire (CPP) ENIL	<ul style="list-style-type: none"><li>• Revue documentaire</li><li>• Entretien semi directif</li></ul>

	Ministère de la Prévoyance sociale (MPS) Ministère de la Défense Nationale Ministère de l'Intérieur	
2	certaines ONG et des partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien semi directif</li></ul>



code	N° d'ordre	Circonscription scolaire (public)	localisation de l'IDA	Nombre de salles/cs	Total élèves publics	Total élèves CS choisis	pondération	nbre de ménages choisis	rural (30%)	Urbain (70%)
<b>1_1</b>	1	Estuaire		46	1384					
<b>1_2_1</b>	2	Libreville centre	martine OULABOU	41	1310	1310	0,28880071	100	30	70
<b>1_2_2</b>	3	Libreville nord		22	931					
<b>1_2_3</b>	4	Libreville Est		27	1286					
<b>1_2_4</b>	5	Libreville Sud	Mindoube	46	607	607	0,13381834	46	14	32
<b>2_1</b>	6	Haut Ogooué centre		17	1235					
<b>2_2</b>	7	Haut Ogooué Sud		43	368					
<b>2_3</b>	8	Haut Ogooué nord	Okondja	15	431	431	0,09501764	33	10	23
<b>3_1</b>	9	Moyen Ogooué		32	781					
<b>4_1</b>	10	Ngounie Centre		19	737					
<b>4_2</b>	11	Ngounie Nord	Fougamou	11	324	324	0,07142857	25	8	17
<b>4_3</b>	12	Ngounie sud		9	254					
<b>5_1</b>	13	Nyanga Nord		20	897					
<b>5_2</b>	14	Nyanga ouest	Mayumba	6	155	155	0,03417108	12	4	8
<b>6_1</b>	15	Ogooué Ivindo centre		12	433					
<b>6_2</b>	16	Ogooué Ivindo est		2	84					
<b>6_3</b>	17	Ogooué Ivindo ouest	Booue	7	274	274	0,06040564	21	6	15
<b>7_1</b>	18	Ogooué Lolo nord		8	495					
<b>7_2</b>	19	Ogooué Lolo Sud		16	180					
<b>8_1</b>	20	Maritime	POG	37	1228	1228	0,2707231	94	28	66
<b>9_1</b>	21	Woleu Ntem centre		30	618					
<b>9_2</b>	22	Woleu Ntem nord		25	562					

<b>9_3</b>	23	Woleu Ntem nord est	Minvoul	9	207	207	0,04563492	16	5	11
<b>9_4</b>	24	Woleu Ntem sud		11	611					
<b>Total</b>				<b>511</b>	<b>15392</b>	<b>4536</b>	<b>1</b>	<b>346</b>	<b>105</b>	<b>241</b>



## Conclusion

Bibliographie :

Annexe

**Système** : assemblage d'éléments formant un ensemble régi par des lois.